

Ville d'Annemasse
Direction Générale
AR/EM/258501

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse

Présents : MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

Absents représentés :
Monsieur Augusto-Vaz
Madame Verdonnet
Madame Châtel
Madame Denti
Madame Derôme
Monsieur Colakoglu

Mandataires :
Mademoiselle Nasr
Monsieur Peugniez
Monsieur Becquet
Madame Cuny
Madame Berlier
Madame Fil

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Madame Pouillien-Guérinot

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- * **Décision n° 09.190** – Prêt de matériel d'information sur le tri et le recyclage des déchets
- * **Décision n° 09.191** – Augmentation du coût horaire pour les marchés de prestations passés avec l'Association Trait d'Union
- * **Décision n° 09.210** – Convention de prêt de matériel tri / recyclage – SIDEFAGE – du 2 juillet au 31 août 2009
- * **Décision n° 09.211** – Convention relative à la participation de la Croix-Rouge Française dans le cadre des dispositifs de secours – Feu d'artifice du 13 juillet 2009
- * **Décision n° 09.209** – Installation de postes de secours pour le feu d'artifice du 13 juillet 2009
- * **Décision n° 09.217** – Mise à disposition des locaux de la MJC Centre dans le cadre des rencontres Européennes
- * **Décision n° 09.218** – Contrat "postréponse national" avec La Poste
- * **Décision n° 09.220** – Autorisation d'occupation à titre précaire – 67 avenue de la Gare
- * **Décision n° 09.223** – Tarifs des activités sportives au 1^{er} septembre 2009
- * **Décision n° 09.224** - Actualisation des tarifs des restaurations scolaires au 1^{er} septembre 2009
- * **Décision n° 09.225** - Actualisation des tarifs des services périscolaires au 1^{er} septembre 2009

Marchés publics

- * **Décision n° 09.206** – Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la rue du Pralère, son parc public et de la rue de la Côte au Groupement UGUET – 74 Findrol (mandataire) / FONTAINE – 74 Metz-Tessy
- * **Décision n° 09.207** - Marché de services des assurances de la ville – Année 2010/2015
 - **Lot n°1 « dommages aux biens et risques annexes » :**
Prime calculée sur une surface totale de 119.498 m² SHOB (y compris catastrophes naturelles)
Attribution au Cabinet PILLIOT – 62 Aire Sur La Lys pour un montant de 36.209 € TTC de primes annuelles (soit 0,28 € HT/m²) avec une franchise de 2.500 €
 - **Lot n°2 « responsabilité civile et risques annexes » :**
Prime calculée sur la base de 14.808.212 € (masse salariale brute 2008) et risques annexes

(protection juridique ville). Cabinet PAUTEX/MMA – 74 Annemasse pour un montant de 17.755 € TTC de primes annuelles soit un taux de 0,11 % HT, et de 2.858 € TTC pour la protection juridique

- Lot n°3 « flotte automobile et risques annexes » :

Prime calculée sur la base de l'ensemble du parc véhicules et engins de la ville (parc de 133 véhicules et engins), et risques annexes (marchandises transportées, tous risques engins). Cabinet SMACL – 79 Niort pour un montant de 41.805 € TTC de primes annuelles avec franchises, de 88,50 € TTC/an pour l'option marchandises transportées et de 4.453,06 € TTC pour l'option tous risques engins

- Lot n°4 « risques statutaires du personnel » :

Prime calculée sur les accidents et maladies imputables au service (masse salariale totale de 8.696.154 €). Attribuée au Groupement QUATREM – 75 Paris (sous-traitant : DEXIA SOFCAP) / MMA – 74 Gaillard pour un taux d'accident de travail sans franchise de 0,90 %

- Lot n°5 « protection juridique des agents et des élus » :

Prime calculée sur la base de 593 personnes assurées (554 agents et 39 élus). Attribution au Cabinet PARIS NORD ASSURANCES SERVICES – 75 Paris pour un montant de 2.372 € TTC de primes annuelles (soit 4,00 € TTC par assuré), comprenant le pré-contentieux et la permanence juridique 24h/24 et 7j/7

- Lot n°6 « tous risques expositions et instruments de musique » :

Prime sur les expositions temporaires et permanentes, instruments de musique. Attribution au Cabinet SARRE MOSELLE – 57 Sarrebourg pour un montant de primes annuelles de 1.713,57 € TTC

- * **Décision n° 09.208** - Marché d'impression du Journal d'Informations Municipales avec l'imprimerie LES DEUX PONTS – 38 Bresson pour un coût estimatif de 4.6240 € HT (TVA 5,5 %) pour un numéro de 24 pages en 20.000 exemplaires. Marché à bons de commande avec pour seuil annuel minimum 25.000 € et pour seuil annuel maximum 50.000 € HT, conclu du 1er août 2009 au 31 juillet 2010 avec possibilité de reconduction par période de un an (date limite : 31 juillet 2012)
- * **Décision n° 09.216** - Marché de fourniture de produits et de matériels pour l'entretien ménager et l'hygiène des locaux – lot n°2 « broserie, textiles ». Avenant de transfert avec la société EMONET ET CIE – 74 Sallanches (fusion absorption de la société D2S par EMONET ET CIE)
- * **Décision n° 09.219 - Marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Saint-Exupéry.** Avenant au lot n°3 « couverture, étanchéité » avec la société SMAC pour prendre en compte la suppression et le remplacement d'un indice de variation de prix utilisé pour les révisions de prix
- * **Décision n° 09.222** - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration des fluides au Centre Technique Municipal avec la le bureau d'études FOURNIER MOUTHON – 74 Annemasse. Avenant n°1 pour un montant de 144,91 € HT (actualisation de la mission)
- * **Décision n° 09.226** - Contrat d'entretien de l'ascenseur n°2 de la Maison des Sports avec la société AMPA Ascenseurs – 74 Cran Gevrier pour un montant de 1.067 € HT jusqu'en décembre 2009, puis pour 1.648 € HT pour l'année 2010

- * **Décision n° 09.227** - Contrat d'entretien pour des portes sectionnelles et des rideaux métalliques dans divers bâtiments avec la société F.E.A. - 38 Pontcharra pour un montant de 265 € HT jusqu'au 31 décembre 2009, puis pour un montant annuel de 530 € HT pour les années suivantes
- * **Décision n° 09.228** - Contrat d'entretien des portes automatiques coulissantes de la Maison des Sports avec la société AXED BATIMENTS AUTOMATISMES – 73 La Motte Servolex pour un montant de 500 € HT jusqu'au 31 décembre 2009, puis pour 1.000 € HT pour l'année 2010
- * **Décision n° 09.229** - Contrat d'entretien des portails automatiques de la Maison des Sports et du groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry avec la société F.E.A. - 38 Pontcharra pour un montant de 100 € HT jusqu'au 31 décembre 2009, puis pour un montant de 200 € HT pour les années suivantes
- * **Décision n° 09.230** – Contrat d'entretien de l'ascenseur du groupe scolaire Saint-Exupéry avec la société O.T.I.S – 74 Cran Gevrier pour un montant de 1.507 € HT pour la période allant du 25 mai 2010 au 31 décembre 2010
- * **Décision n° 09.234** – Contrat d'entretien des installations de gaz et de chaufferies avec la société APAVE – 74 Ville La Grand. Avenant n°1 relatif à la modification de l'indice du coût du travail ICHTTS 1 au 1^{er} janvier 2009 utilisé pour le calcul de la révision de prix par l'indice ICHT IME.

Communications :

Les procès-verbaux des séances du 25 juin 2009 et du 09 juillet 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Comme à chaque début de conseil, je vous propose les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la Direction Générale. Je vous propose l'approbation des PV des séances du 25 juin et du 09 juillet. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces PV ? Très bien, on considère que ces PV sont adoptés. »

Questions inscrites à l'ordre du jour :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Madame Pouillien-Guérinot Bénédicte est nommée secrétaire de séance.

INFORMATIONS

*** Notation de la qualité des comptes de la commune**

Monsieur le Maire : « J'ai une courte information à vous transmettre, c'est bien de commencer un conseil par une bonne nouvelle. C'est la notation de la qualité des comptes de la commune. Vous savez que le Trésorier Principal et le TPG notent les communes, les collectivités locales sur la tenue de leurs comptes tous les 6 mois. Le 18 août, nous avons reçu les résultats de la qualité des comptes des collectivités locales : « je tiens tout particulièrement à vous féliciter pour la qualité du travail conjoint de nos 2 services, votre commune ayant atteint la note maximale de 20 ». On ne peut pas faire mieux. Je crois qu'on peut remercier d'abord les services, André Becquet, Adjoint aux Finances et la Direction Générale pour ce travail. Je peux vous dire que nous sommes une des rares communes à avoir cette note de 20 sur la qualité des comptes de la commune. »

AFFAIRES GENERALES

1| Modification des statuts d'Annemasse Agglo - compétence aménagement de l'espace communautaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « D'abord, vous dire que nous sommes dans l'obligation de donner un avis pour valider la position du Conseil Communautaire, qui a déjà voté favorablement à cette évolution. C'est la règle. Cela nous permet de faire un « zoom » sur cette association qui devient syndicat mixte, l'ARC. Je pourrais laisser la parole à Robert Borrel qui est à l'initiative de l'ARC mais il me permettra et me corrigera si je suis incomplet, de rappeler que l'ARC est une association née il y a quelques années, à l'initiative de Robert Borrel, conscient que pour parler à nos amis Genevois, il valait mieux être tous ensemble côté français et élaborer si possible une position commune au-delà de nos différences géographiques et politiques, plutôt que d'y aller en ordre dispersé. Nos amis Genevois, jusqu'alors, pratiquaient beaucoup ce style là. Je reprends l'expression de Robert, « autour d'un morceau de saucisson », puisque ça avait lieu à midi, ces premières réunions rassemblaient les élus, les Présidents en particulier, de Douvaine à Divonne, c'est-à-dire l'ARC autour du Genevois, les EPCI. De cette rencontre est née une association. Jusqu'à maintenant l'ARC était une association. C'est cette association qui a porté le projet d'agglomération. C'est elle qui a été l'interlocuteur premier de nos amis Genevois dans la mise en place du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. C'est cette association qui a signé aux côtés de la Région, du département et de l'État, le projet d'agglo le 5 décembre 2007. Aujourd'hui, nous sommes au moment où nous devons mettre en pratique ce qu'il y a dedans, c'est-à-dire réaliser, être en capacité de faire que cette charte ne reste pas un simple document dans un tiroir mais soit notre pratique au quotidien dans cette grande agglomération. Pour cela, l'évolution juridique est absolument nécessaire pour avoir une capacité juridique, pour avoir une autonomie financière, il est nécessaire que l'ARC devienne un syndicat mixte, c'est-à-dire un syndicat qui rassemble les collectivités locales mais aussi les départements et la Région. L'avis qui nous est demandé va dans ce sens. Je voudrais revenir sur les documents qui vont être projetés, pour que chacun ait bien en tête le périmètre politique de l'ARC et du projet d'agglo. Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois inclut notamment le canton de Nyon et le canton de Genève. Tout ce qui est en bleu, c'est l'ARC, c'est la partie française. Voilà le périmètre politique de l'ARC. Voilà le syndicat mixte qui va se créer, il représente cette partie en bleu. Il est aussi utile de rappeler les principes généraux qui vont régir le fonctionnement. En 2007 : signature de la

charte du projet d'agglo. Cette charte constitue aujourd'hui l'acte politique d'engagement de l'ARC et de l'ensemble de ses membres. Cette charte vise à répondre aux défis majeurs de cette grande agglomération, et ces défis concernent aussi bien les territoires urbains que les territoires plus ruraux de ce grand bassin de vie, qui rassemble un peu plus de 800.000 habitants. C'est donc une grande communauté urbaine. Cette charte porte sur la mobilité, la lutte contre l'étalement urbain, la préservation des espaces naturels, une meilleure répartition de la production de logements, les développements économiques mais aussi des problèmes liés à la formation, à l'emploi, à la culture. Nous sommes dans un document cadre important, qui concerne tous les aspects de notre vie. Ces défis appellent des efforts financiers importants et amènent donc à se concentrer sur des projets prioritaires, ciblés, et les besoins locaux qui sont importants dans le contexte actuel, où toutes nos ressources financières sont limitées. L'idée est de dire que si on arrive à donner des priorités sur les grandes infrastructures, on doit pouvoir s'en sortir, notamment parce-qu'on a des politiques contractuelles possibles. Ces dernières concernent d'abord la charte du projet d'agglo, c'est-à-dire les engagements de la confédération helvétique. Sur un territoire de ce genre, il y a aussi différentes politiques contractuelles possibles, en particulier avec la région qui a un rôle important d'aménagement du territoire. Dans les politiques contractuelles, il y a un élément nouveau, essentiel, la région vient de décider de désigner cette région franco-valdo-genevoise comme un des 8 grands projets régionaux. Le label grand projet qui est un label important en termes de financement puisque sur 5 ans, c'est un engagement qui peut être à hauteur de 10 à 12 millions d'euros. La région le donne au projet d'agglo franco-valdo-genevois. Vous savez aussi que les anciens CODRA (COntrats de Développement Rhône-Alpes) devenus les CDDRA (COntrats de Développement Durable Rhône-Alpes) sont aussi une ligne d'intervention forte de la région. Nous entrons dans une nouvelle génération de CDDRA à partir de 2010. Cette région, la notre, la partie française, est éligible à cette ligne là. Et comme nous sommes à l'intérieur la seule communauté d'agglomération, nous sommes aussi éligibles à une convention de centralité. Vous comprenez qu'avec ces éléments, nous sommes obligés d'avoir un lieu d'échange, de coordination, un lieu où l'on soit en mesure de débattre et de fixer des grandes priorités, non pas de les gérer mais d'avoir ce débat d'organisation du territoire dans la cadre de la charte du projet d'agglo franco-valdo-genevois. Tous nos partenaires, c'est-à-dire l'Europe, l'État, la Région, les départements, nous demandent de travailler sur des projets, et nous devons être en mesure d'avoir des projets qui rayonnent, des projets structurants intercommunaux ou à vocation intercommunale, et qui peuvent rayonner de manière transversale sur tous les territoires. Voilà les principes généraux et le périmètre. Les Élus ont aussi voulu simplifier les choses. Pour ce territoire, il y avait, pour gérer ce type de problèmes, une association (l'ARC), et les syndicats amenés à gérer les CODRA. Comme nous luttons tous contre les mille-feuilles, la proposition était de faire que les CDDRA soient gérés à l'intérieur de l'ARC, et donc on supprime les syndicats qui géraient les CDDRA. Par exemple, pour nous, le SIMBAL. En fait, il n'est pas supprimé mais intégré à l'intérieur d'une seule structure. Tout cela semble un peu compliqué. Il y a une volonté de cohérence, de simplification et d'efficacité pour être ensemble pour gérer ce territoire. En ce qui concerne les compétences, l'ARC coordonne les actions et les réflexions de ses membres, c'est donc un lieu de débat. Il représente ses membres dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite et la mise en œuvre du projet d'agglomération. Il élabore, signe et pilote des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec l'Union européenne, l'État, la Région, les départements et avec les acteurs de développement concernés. Il y aura des commissions territoriales, celles qui géreront les CDDRA, qui elles proposeront les actions, les exécuteront et les suivront. Ce qu'il est important de voir, c'est que l'ARC a des compétences d'animation, de coordination et d'engagement des actions, en aucune manière il n'est maître d'ouvrage. C'est-à-dire que quand une action sera engagée, il y aura forcément un maître d'ouvrage délégué qui sera par exemple, si l'on parle du Tram, Annemasse Agglo. En fonction des actions, on redescend bien à la base, là où elles interviennent, donc il n'y a pas de coupures dans

l'élaboration, le pilotage et la réalisation de ces actions. J'ai tenu à vous préciser tous ces éléments, même si je sais que de manière légale, notre seul vote d'aujourd'hui concerne la transformation d'une association en syndicat mixte. Il me semblait qu'il était important de profiter de ce point pour avoir cette information pour que chacun sache comment tout cela fonctionne et va fonctionner. »

Mademoiselle Nasr : *« Évidemment, c'est un sujet extrêmement important, nous avons bien compris l'objectif du vote. Là-dessus, je pense que les membres de notre groupe sont absolument d'accord pour transférer cette compétence de la commune à Annemasse Agglo pour qu'elle puisse créer ce syndicat mixte franco-valdo-genevois. Ce qu'on espère, c'est que ce syndicat va pouvoir enfin permettre d'atteindre les objectifs mis au sein de la charte, particulièrement l'équité entre le côté français et le côté suisse, qui pour l'instant est un peu mal parti. Je m'inquiète un peu pour le territoire français, le bassin d'emploi s'est appauvri, les entreprises à forte valeur ajoutée aujourd'hui sont à Genève. La prospective à 2030 est de dire : « + 100.000 habitants, + 100.000 emplois ». Comment allons-nous faire ? Nous n'avons pas les outils pour avoir ce développement économique. C'est vrai que c'est un vaste sujet, on aurait aimé avoir quelques pistes, un petit business plan, savoir combien ça va coûter. Vous avez parlé d'intégrer le SIMBAL, qu'est-ce que cela va nous coûter à nous tous ? Est-ce que ça va coûter plus cher ? En plus, à l'heure où l'on est en train de réfléchir sur la réforme des collectivités territoriales, quelles vont être les perspectives d'adaptation de ce syndicat aux nouvelles évolutions territoriales ? Nous sommes très enthousiastes sur le fond, de se donner un outil qui puisse enfin décider. On sait bien qu'élaborer des projets dans le cadre de fonds européens régionaux, c'est l'avenir de notre territoire ; on s'interroge sur le faire, sur le comment. Sur les statuts mêmes du syndicat, on s'interroge aussi sur qui vont être les membres du bureau, comment, combien, etc. Il est normal et naturel qu'on s'interroge aujourd'hui là-dessus. C'est vrai que quand j'entends dire « Genève-Agglo 2030 », je me demande ce qu'il faut comprendre. Est-ce qu'on va véritablement agir pour nos intérêts à nous du côté français ou est-ce qu'on va être toujours à la merci de la suisse. On le voit très bien aujourd'hui sur le projet du CEVA, les suisses vont revoter, nous verrons bien. Si jamais le projet du CEVA ne se faisait pas, c'est quand même toute une partie de ce projet qui s'effondrerait comme un château de cartes. »*

Monsieur le Maire : *« Merci, je pense que Robert Borrel a un certain nombre de choses à ajouter. Je veux simplement dire, en dehors des questions sur le syndicat sur lesquelles on peut répondre très facilement, sur les enjeux, on ne fait que ça, on ne fait que travailler sur ces thèmes là. Quand je dis « on », ce n'est pas qu'Annemasse, c'est l'ensemble du territoire. La grande différence, c'est que jusqu'alors, pour atteindre ces objectifs, qui ne sont pas faciles, mais on n'avait aucun outil pour le faire, on n'avait aucune charte, aucun engagement. C'était du coup par coup et de l'opportunisme et nous subissions uniquement le poids de Genève. Aujourd'hui, on ne subit plus, nous sommes partenaires, on se bat pour que le projet de 100.000 emplois (30.000 côté français, 60.000 côté suisse) soit tenu, et que ce soit des emplois qualifiés. C'est pour cela que l'Agglo d'Annemasse, par exemple, met en place des infrastructures comme Altéa. On se donne les moyens au jour le jour pour atteindre ces objectifs ; sans dire que c'est nous qui solutionnons la crise, nous sommes bien d'accord. Enfin, on se donne les outils pour le faire. Sur les logements, il est évident que c'est chaque année, continuellement, que nous disons à nos amis genevois, l'engagement de la charte c'est 50/50 : 1 logement construit côté français = 1 logement construit côté Genevois. C'est cela l'engagement de la charte. Nous voulons des chiffres. Nous travaillons sur des chiffres. Aujourd'hui, on se dote d'un outil pour travailler avec eux car ce syndicat mixte, c'est aussi pour être membre d'un GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), à égalité avec nos amis Genevois, pour justement gérer le projet d'agglo. Vous avez posé la question des membres, les statuts prévoient évidemment que chaque EPCI soit représenté suivant une répartition proportionnelle. Nous avons 42 membres qui composent le comité syndical de l'ARC. Le bureau sera composé par une représentation égale. »*

Monsieur Borrel : « Monsieur le Maire, je veux bien vous donner quelques explications. C'est très long et compliqué, je ne veux pas alourdir la séance. Je suis sensible à l'approbation que Madame Nasr vient d'exprimer au nom de son groupe. Ce serait étonnant d'ailleurs qu'il puisse y avoir un clivage politique dans ce conseil, étant donné que l'ARC est par lui-même un rassemblement de toutes les tendances politiques ou presque, sauf les grands extrêmes. Il y a une volonté d'organisation. Est-ce qu'on réussira ? Je suis bien incapable de vous le dire. Ce que je sais c'est que la situation que vous décrivez, Madame, qui est exacte, vous dites « on est peut être mal parti », j'aurais plutôt tendance à dire qu'on est mal arrivé. C'est le résultat de 30 ans de non-organisation locale. La dernière organisation locale date de 1973, ça fait un peu plus de 30 ans. A l'époque, un certain nombre de gens, d'élus du pays de Saint-Julien avaient négocié avec les suisses pour obtenir cet accord sur la rétrocession franco-genevoise, qui a fait l'objet d'un traité en 1973 et d'une convention de gestion et de la création du CRFG, qui était un organisme bipartite chargé de suivre la gestion de ces fonds. Très vite, cet organisme bipartite s'est aperçu qu'il y avait d'autres sujets, il ne s'est pas contenté de gérer ces fonds, il a créé des commissions, pour le logement, pour le transport, pour la culture, pour le sport, etc. Après, on a vu ce qu'il s'est passé, je n'invente rien, tout le monde l'a dit et répété, le CRFG se réunissait 2 fois par an, il était co-présidé par un conseiller d'État de Genève, qui était évidemment un local puisqu'il était Genevois. Mais le Préfet de Région, qui lui n'était pas un local, malgré tout le respect qu'on a pour cette fonction de Préfet de Région, on peut concevoir qu'un Préfet de Région à Lyon a d'autres chats à fouetter que de s'occuper spécifiquement des Genevois. Il a 8 départements en charge, il est en même temps Préfet du Rhône. Quand il venait à Genève, c'était une façon de lire quelques rapports de techniciens qui, dans l'intervalle, avaient essayé de créer des échanges d'orchestres ou des échanges sportifs et on s'en tenait à peu près là. La passivité du CRFG, son décalage par rapport aux réalités de l'endroit, ont fait que pendant 30 ans, cette région n'a pas été véritablement administrée en commun. Chaque pays s'est administré de son côté mais si vous prenez la comparaison avec Grenoble ou Berne, c'est-à-dire une ville française ou une ville suisse qui sont dans leur territoire national, et que vous regardiez le réseau de transports édifié à partir de la ville centre, il s'en va avec des tentacules longues de 25-30 km jusque dans ce qu'on peut appeler la banlieue. Or ici, Genève étant ceinturée par une frontière très proche de sa ville centre, s'est arrêtée à la frontière, a fait des économies sur un certain nombre de structures. Elle a fait des économies sur les transports, sur le personnel (malgré la rétrocession transfrontalière, il est certain que si elle avait dû loger ses salariés, ça lui aurait coûté beaucoup plus cher et que la rétrocession n'est qu'une compensation partielle). La situation se dégradait au détriment de la France, malgré la rétrocession transfrontalière qui a été une excellente chose et qu'il faut bien évidemment conserver. Dans les dernières années, cela s'est accéléré, les mauvaises habitudes en créent d'autres, Genève ayant pris l'habitude de ne plus construire, a fait en 2004, moins de constructions que la Ville d'Annemasse. Du même coup, les gens de Genève venaient se loger en France, profitant des accords bilatéraux, et vous connaissez comme moi l'histoire du renchérissement des terrains, des gens d'Annemasse qui vont se loger d'abord à Pers-Jussy, et quand Pers-Jussy entre à son tour dans la zone de spéculation foncière, les gens d'Annemasse vont à Boège, on a ainsi une véritable colonisation par l'argent. Ajoutons à cela les problèmes de transport qui deviennent insolubles à la frontière. Vous avez tous le souvenir du temps où l'on descendait à peu près sans encombre d'Annemasse à Genève le matin. Maintenant on bouchonne tout le long, il y a de la pollution. Tout cela, incitait à ce qu'il y ait une réaction. La réaction était difficile côté français tant que nous n'avions pas créé cet ARC qui a été un outil pour parler d'une seule voie en face de Genève. La réaction est venue des Genevois aussi. Il ne faut pas attribuer à l'ARC le mérite d'avoir transformé seul la situation. L'ARC s'est trouvée à un certain moment, en face d'un partenaire qui voulait aussi que ça change, qui en avait assez de l'inertie des pouvoirs publics transfrontaliers. Il n'y avait pas de cohésion. Les Genevois ont voulu s'appuyer sur les français pour faire cesser tous ces désordres. Moi, je vous dis aujourd'hui, avec toute ma

sincérité que je crois à la volonté ferme des élus suisses d'à peu près tous les partis de gouvernement pour arriver à ce que ce projet réussisse. C'est important parce-que si nous n'avions pas la volonté des Genevois, nous n'arriverions à rien. Allez donc créer une cité de la solidarité internationale si les Genevois n'en veulent pas. Allez donc créer un prolongement du Tram de Genève au-delà de Moellesullaz si les Genevois n'en veulent pas. L'accord entre les Genevois et nous est absolument fondamental. Mais il y a des obstacles et ils sont nombreux, ils sont politiques. Vous savez qu'il y a à Genève, un mouvement dit des citoyens de Genève qui est un mouvement d'extrême droite, très nationaliste, pour ne pas dire plus que ça, qui pense que les français viennent manger le pain des suisses et qui ne tiennent absolument pas compte de cet apport de savoir, de force vitale que les français apportent à l'économie suisse depuis des années. Ils voudraient tout simplement fermer les frontières. Fermer les frontières à l'heure de l'Europe d'aujourd'hui, c'est pas simple et surtout pas très sain. Heureusement que l'on a aujourd'hui, un nombre important d'élus suisses, Genevois en particulier, qui veulent aller dans l'autre sens, le sens de l'ouverture. Mais l'avenir des politiques, c'est l'avenir des élections. Moi j'attends avec un grand intérêt deux élections : la première c'est celle sur le CEVA. Si le CEVA se plante le mois prochain, on peut dire que le projet franco-valdo-genevois a bien du plomb dans l'aile. Il ne sera peut être pas tout-à-fait mort mais il ne n'en restera pas grand chose. C'est vraiment l'épine dorsale, c'est l'outil significatif, symbolique de cette union urbaine. Je vous en supplie, si vous avez des amis de l'autre côté de la frontière, expliquez-leur que la votation sur le CEVA est une votation fondamentale et qu'il vaudrait mieux qu'elle réussisse dans l'intérêt de tout le monde. Il y a un deuxième vote que j'attends avec intérêt aussi, c'est le renouvellement du conseil d'État du mois de novembre. Les augures disent que les sortants repasseraient, à l'exception de deux qui ne se présentent plus. Il y a aujourd'hui 3 personnes pour 2 postes, une libérale, une verte, une socialiste. Ces 3 personnes là sont favorables au projet, donc pas beaucoup de risque de voir dans cette élection ce projet abandonné. Par contre, il peut être mis au premier plan comme une espèce d'obligation ardente, ou bien être considéré comme quelque chose de 3^{ème} rang. Ce serait intéressant d'entendre le discours de Saint-Pierre. Vous savez qu'après l'élection d'un renouvellement de conseil d'État, ils vont à la cathédrale et le plus âgé des conseiller d'État prononce un discours programme qui a préalablement reçu l'aval des autres. C'est un discours programme collectif. Moi je vais chaque fois écouter le discours parce-que c'est très instructif. C'est lors du dernier que j'ai eu cette immense satisfaction d'entendre Monsieur Pierre-François Unger, qui est toujours en exercice et qui va se représenter, faire un discours très « région ». Voilà, Madame, je ne peux pas vous en dire plus, la vie c'est une série d'imprévus et de batailles. La politique, ce n'est jamais un long fleuve tranquille. On a essayé de sortir de l'État de désordres et d'imprévisions dans lequel on était, pour entrer dans une période concertée. On ne se hausse pas du col, on sait que nous sommes moins gros que Genève, moins puissants, et qu'il ne s'agit pas de dire qu'on est à parité. Nous ne sommes pas à son niveau. Mais pouvoir sur un certain nombre de projets travailler avec une concertation réelle et dans laquelle on n'est pas dans le débat rejetés systématiquement mais écoutés et pris en compte dans un certain nombre de cas, c'est un gigantesque progrès. J'ajoute que ce progrès est tout-à-fait dans ce que l'Europe nous conseille. L'Europe a essayé de promouvoir des régions transfrontalières, a essayé de les encourager. Et créer un syndicat mixte pour nous, adhérer avec ce syndicat mixte à un office de coopération transfrontalière franco-genevois, c'est quelque chose qui se fait à Bâle et en d'autres lieux. Pour vos questions plus précises, plus ponctuelles, « combien est-ce que ça va nous coûter, est-ce qu'on va pouvoir ? » ; la cotisation des adhérents à l'ARC est prévue à 0,94 € par habitant et par an. La cotisation complémentaire pour gérer les projets régionaux, c'est au maximum 1,20 €, mais on espère tourner autour de 1 €, 1,02 €, 1,04 €. Au total, la gestion en fonctionnement, c'est-à-dire payer les personnels, les bureaux, la papeterie, l'informatique, etc, c'est 2 € par an et par habitant. Comme Monsieur le Maire vous l'a bien expliqué, le rôle de coordination de l'ARC est inclus dans ces frais de fonctionnement. Après, on va faire des choses, et ce n'est plus du fonctionnement mais de l'investissement. Je vais prendre un

exemple : on décide de creuser un puits quelque part du côté de Gex parce qu'on a trouvé une nappe phréatique intéressante (je vous rappelle que l'on a déjà maillé nos réseaux et que chacun boit de l'eau de sa source mais que si à un moment ou un autre il y a une pénurie d'eau quelque part, le réseaux sont maillés, il suffit d'ouvrir une vanne. On paie de l'eau au voisin en échange. Genève peut alimenter Annemasse, Annemasse peut alimenter Genève), on fera étudier par des ingénieurs et par des bureaux qualifiés le prix du forage. On dira après, on va établir la fiche action de ce projet, savoir à quel maître d'ouvrage on la confie. Et puis, le plan de financement, qui sera spécifique action par action. C'est-à-dire que pour ce forage, à qui va-t-il servir prioritairement ? Si c'est dans un réseau maillé, va-t-il tout de suite partir dans le réseau maillé ou est-ce que c'est en attendant une livraison accidentelle, quelle partie du territoire va s'en servir ? Du coup, les clés de financement vont varier à chaque fois. Le maître d'ouvrage désigné par l'office de coopération transfrontalière va donc s'engager à appliquer le plan de financement. Les autres vont s'engager à lui verser leur quote-part. Le maître d'ouvrage va s'engager au bout du compte à faire un rendu, une réception de travaux pour le compte de l'office de coopération transfrontalière. Un mot encore, je voudrais vous dire que nous avons procédé ainsi pour ne pas être obligés de bouleverser les institutions. On aurait pu avoir l'idée de créer une espèce de gouvernance transfrontalière, une espèce de parlement. L'europe le permet. On a pensé qu'on allait entrer dans des chicayas absolument invraisemblables pour désigner le nombre de représentants d'Annemasse, de Saint-Julien, de Gex et d'ailleurs. Pareil chez les suisses. Les pouvoirs ne sont pas les mêmes puisque chez nous les communes ont des pouvoirs d'urbanisme que les communes suisses n'ont pas. On a préféré s'en tenir à ce système qui est un système de coopération et ensuite de partage des responsabilités de maître d'ouvrage. Les financements eux, sont parfaitement transfrontaliers. Madame Nasr, je voudrais répondre à votre question « combien va nous coûter tout cela? », je crois qu'il faudra que nos ministres des finances, Monsieur Becquet en l'occurrence, fasse une programmation pluriannuelle d'investissement qui inclura aussi ces projets là, de façon que ce soit supportable pour chacun des budgets concernés. Aujourd'hui, on a en tout cas, 10 millions d'euros engagés par la région, à peu près 70 millions engagés par le gouvernement confédéral Bernois, sommes que nous n'aurions jamais obtenues si nous étions allés seuls les négocier. Le label grand projet de la Région Rhône-Alpes n'aurait pas existé s'il n'y avait pas eu l'ARC. Les financements Bernois n'auraient pas existé s'il n'y avait pas eu l'ARC et la coopération franco-valdo-genevoise. On est engagé dans un nouveau processus, on ouvre le champ de notre travail, il faudrait avoir, côté français, des élus forts pour défendre nos intérêts. Ça sera éternellement un débat d'intérêt. Les différences de deux systèmes font qu'il faut rectifier certains mauvais démarrages. Mais ça va bien mieux depuis que nous avons cela, je vous l'assure. »

Monsieur le Maire : « Voilà, ce long exposé du Président de l'ARC nous permet d'avoir à peu près toutes les informations. »

La mise en oeuvre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois nécessite, côté français, la création d'une structure juridique de droit public, doté de la capacité juridique et de l'autonomie financière.

L'association ARC, qui a porté le projet d'agglomération jusqu'à ce jour doit évoluer pour devenir un syndicat mixte : tous les membres de l'association intégrant cet établissement public dénommé Assemblée Régionale de Coopération du Genevois – syndicat mixte (statuts joints en annexe).

L'agglomération annemassienne ne pourra adhérer à ce syndicat mixte qu'après une modification de ses statuts conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la modification des statuts d'Annemasse Agglo,

ACCEPTE de transférer à Annemasse Agglo la compétence en matière d'aménagement de l'espace, « participation aux procédures, partenariats et contrats menés dans le cadre de politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres collectivités publiques, visant à élaborer et mettre en œuvre des études et actions pour le développement durable (économique, social, écologique), l'organisation, la promotion des territoires transfrontaliers de l'agglomération franco-valdo-genevoise et du bassin lémanique. Celles-ci sont menées dans le cadre des accords internationaux de la France, d'organismes de coopération transfrontalières, de l'ARC SM ou d'autres collectivités publiques. »

2| **Mutualisation des services avec Annemasse Agglo pour la gestion des matériels de défense contre l'incendie**

Rapporteur : Monsieur Becquet

Le pouvoir de police du Maire comprend, en matière de lutte contre l'incendie, l'installation et l'entretien de poteaux incendie. Il semble opportun d'assurer un bon niveau de fonctionnement de ces équipements quelle que soit la taille des communes.

Pour arriver à cette qualité, il est envisagé de mutualiser les services avec Annemasse Agglo.

L'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet cette mutualisation : « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences; lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition. »

Monsieur le Maire : « C'est une mutualisation. Je crois que l'intercommunalité sert aussi et surtout à cela. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec Annemasse Agglo.

POLE ADMINISTRATION

Ressources Humaines

3| Renouvellement du contrat de travail du responsable du Foyer-Logement pour personnes âgées « La Bioussaie »

Rapporteur : Madame Cuny

La Ville d'Annemasse a recruté le 1^{er} octobre 2007, sous contrat à durée déterminée d'un an, Monsieur SENS Laurent en qualité de cadre de santé infirmier afin d'assurer la direction du foyer-logement pour personnes âgées «La Bioussaie». Le contrat de travail de l'intéressé arrive à terme le 30 septembre 2009.

Considérant qu'au regard de la politique qu'il convient de mener en faveur des personnes âgées et compte tenu des difficultés rencontrées par la Ville d'Annemasse pour recruter des infirmiers, le motif tiré de l'intérêt du service peut être ici justement évoqué,

Considérant que le diplôme d'infirmier est obligatoire pour effectuer la distribution de médicaments aux personnes âgées,

Considérant la qualité du travail fourni par Monsieur SENS Laurent,

En application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Vu la délibération du 20 septembre 2007 portant autorisation de conclusion du contrat de Monsieur SENS Laurent pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2007 et la délibération du 25 septembre 2008 en portant renouvellement pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2008,

Vu le contrat de travail du 26 septembre 2007 de Monsieur SENS Laurent,

Dans le respect de la durée de trois ans au maximum, renouvelable une fois expressément,

Madame Mayca : « Juste une petite question, c'était pour savoir ce que va devenir La Bioussaie. On sait qu'actuellement pas mal de ses locataires doivent déménager, donc qu'est-ce qui est prévu ? »

Monsieur le Maire : « C'est un dossier qui est à l'étude, on aura l'occasion de l'aborder en commission. Aujourd'hui, en prenant en compte les données, l'évolution des demandes, nous sommes petit à petit en train de modifier l'utilisation de La Bioussaie. Ce type de foyer pour personnes âgées devrait disparaître en tant que foyer de personnes âgées, par rapport aux demandes. Mais, plus globalement, on aura l'occasion d'en reparler, je propose qu'on reporte ce débat après examen en réunion de pôle. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de prolonger le contrat de travail de Monsieur SENS Laurent pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2009, éventuellement reconductible par période d'une année dans la limite de trois ans renouvelable une fois,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant portant renouvellement du contrat de Monsieur SENS Laurent.

4| Renouvellement du contrat de travail du contrôleur de travaux bureau d'études bâtiment

Rapporteur : Madame Cuny

La Ville d'Annemasse a recruté le 1^{er} novembre 2008, sous contrat à durée déterminée d'un an, Monsieur BOVET Nicolas en qualité de contrôleur de travaux pour le Bureau d'Etudes Bâtiment. Le contrat de travail de l'intéressé arrive à terme le 31 octobre 2009.

Considérant la nécessité pour la Ville d'Annemasse d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant que la Ville d'Annemasse est dans l'impossibilité de pourvoir l'emploi de contrôleur de travaux pour son Bureau d'Etudes Bâtiment par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant la qualité du travail fourni par Monsieur BOVET Nicolas,

En application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Vu la délibération du 16 octobre 2008 portant autorisation de conclusion du contrat de Monsieur BOVET Nicolas pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2008,

Vu le contrat de travail du 27 octobre 2008 de Monsieur BOVET Nicolas,

Dans le respect de la durée de trois ans au maximum, renouvelable une fois expressément,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de prolonger le contrat de travail de Monsieur BOVET Nicolas pour une durée d'un an à

compter du 1er novembre 2009, éventuellement reconductible par période d'une année dans la limite de trois ans renouvelable une fois,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant portant renouvellement du contrat de Monsieur BOVET Nicolas.

5| Bureau d'études bâtiment - recrutement d'un technicien supérieur - contrat de travail

Rapporteur : Madame Cuny

Au sein du Bureau d'Etudes Bâtiment, le technicien supérieur est chargé, en collaboration et sous l'autorité de l'ingénieur en charge du service Bâtiment :

- du suivi des chantiers neufs et de restructuration en collaboration avec la maîtrise d'œuvre privée,
- du montage de dossiers de consultation des entreprises pour des travaux de maintenance, d'améliorations, de mise en conformité ainsi que du suivi des travaux et du suivi financier de ces opérations.
- de la participation à la programmation des investissements et la prévision budgétaire,
- de la mise à jour du patrimoine bâti.

Afin d'anticiper le départ à la retraite du titulaire du poste (en congés annuels à compter du 28 juillet 2009 avant admission à la retraite le 1er novembre 2009) et d'assurer la continuité des missions de son Bureau d'Etudes Bâtiment, la Ville d'Annemasse a lancé, en février 2009, un appel à candidatures.

Le jury a retenu la candidature de Mademoiselle DOUILLARD Mélissa qui présente les compétences nécessaires pour ce poste.

En application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Annemasse d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant que la Ville d'Annemasse est dans l'impossibilité de pourvoir l'emploi de technicien supérieur pour son Bureau d'Etudes Bâtiment par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Mademoiselle DOUILLARD Mélissa,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 2009, éventuellement reconductible par période d'une année, dans la limite de trois ans renouvelable une fois.

6| Bureau d'études voirie - recrutement d'un technicien supérieur - contrat de travail

Rapporteur : Madame Cuny

Au sein du Bureau d'Etudes Voirie, le technicien supérieur est chargé, sous l'autorité de l'ingénieur en charge du service Voirie :

- de la conception de projets de travaux neufs ou d'entretien en VRD (APS, APD, PRO),
- de l'élaboration des DCE et de la passation des marchés publics de travaux (ACT),
- du suivi technique, administratif, réglementaire et budgétaire des travaux (EXE, DET, AOR),
- de conduites d'opérations en maîtrise d'ouvrage, pour les travaux suivis en maîtrise d'œuvre privée,
- d'assurer le suivi et l'évolution de la DAO entre le Bureau d'Etudes Voirie et le service informatique.

Afin d'anticiper le départ en mutation du titulaire du poste, le 16 octobre 2008, et d'assurer la continuité des missions de son Bureau d'Etudes Voirie, la Ville d'Annemasse a lancé, dès août 2008 un appel à candidatures.

Le jury a retenu la candidature de Monsieur HABIB Nicolas qui présente les compétences nécessaires pour ce poste.

En application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Annemasse d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant que la Ville d'Annemasse est dans l'impossibilité de pourvoir l'emploi de technicien supérieur pour son Bureau d'Etudes Voirie par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Monsieur HABIB Nicolas,

Madame Fradet : « Est-ce que vous connaissez les raisons pour lesquels ces 10 candidats n'ont pas donné suite à l'appel à candidature? »

Monsieur le Maire : « Ce sont des raisons relativement simples que vous devriez professionnellement rapidement connaître : c'est à la fois le salaire qu'on est en mesure de leur proposer et le coût du logement, de la vie, ici. Le rapport entre les deux fait qu'ils préfèrent aller à Montluçon. Enfin, je dis Montluçon, je n'ai rien contre cette ville. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 2009, éventuellement reconductible par période d'une

année, dans la limite de trois ans renouvelable une fois.

7| **Extension de la mission d'une psychologue auprès de certains agents municipaux**

Rapporteur : Madame Cuny

Monsieur le Maire : « Avant de lui laisser la parole, je voudrais dire que la crise a aussi des conséquences sur les comportements. La vie très difficile de certaines personnes fait qu'elles deviennent, et on peut le comprendre, beaucoup plus agressives. Nos personnels, directement en contact avec le public, ont de plus en plus à faire face à des comportements qui ne sont pas faciles à gérer. Je crois qu'il est notre devoir d'aider nos personnels à toujours mieux recevoir, y compris les personnes qui sont en situation difficile et qui se mettent en situation d'agressivité. Ce n'est pas pour ne plus les recevoir, c'est simplement pour être capable de mieux répondre à cette situation. »

Madame Cuny : « J'ajoute, Monsieur le Maire, agressifs et de plus plus irrespectueux. On dépasse la limite de l'irrespect. Donc on a besoin d'accompagner le personnel autant que besoin. »

Par délibération du 16 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le recours aux services d'une psychologue, Madame BELLOIR Maud, afin d'assurer un soutien au personnel de la Petite Enfance dans la vie professionnelle. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'étendre cette intervention au personnel assurant l'accueil au service social – logement.

En effet, l'accueil du public au service social - logement a évolué (augmentation du nombre des sollicitations ; accroissement de certaines activités : bons d'alimentation et de secours, dossiers RSA ; maintien d'un accueil conséquent pour les demandes de logement).

Compte-tenu de ces évolutions et des altercations plus virulentes avec certains usagers, l'intervention d'un professionnel auprès des agents en charge de cet accueil est à mettre en place. Ce soutien ponctuel permettrait, d'une part, de mieux appréhender les demandes et les relations avec le public reçu au service social-logement et, d'autre part, d'avoir une analyse de ce qui s'est passé et d'améliorer les pratiques.

Considérant que le travail effectué par Madame BELLOIR Maud auprès du personnel de la Petite Enfance donne toute satisfaction,

Madame Cuny : « Pour l'instant il n'y a rien de fixe, ce sera selon le besoin. »

Monsieur Benoist : « D'abord, j'ai vu qu'il y avait un avenant mais je ne l'ai pas vu dans les documents que vous nous avez transmis. »

Madame Cuny : « Je veux bien vous le lire, il est très court :

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE TRAVAIL DU 17 NOVEMBRE 2008

Entre **La Ville d'ANNEMASSE** représentée par Monsieur Christian DUPESSEY, Maire, agissant au nom et pour le compte de la Ville d'ANNEMASSE en vertu de la délibération du 24 septembre 2009,

Et **Madame BELLOIR Maud**, née le 2 juillet 1975 à CAEN (14) demeurant 265 rue d'Arbère – 01220 DIVONNE-LES-BAINS,

Considérant qu'il convient d'étendre le soutien psychologique assuré par Madame BELLOIR Maud au personnel d'accueil service social - logement,

Considérant le travail fourni par Madame BELLOIR Maud,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 1er du contrat de travail du 17 novembre 2008 est ainsi complété :

«A compter du 1er octobre 2009, le soutien psychologique assuré par Madame BELLOIR Maud est étendu au personnel d'accueil du service social logement».

Article 2

Les autres dispositions du contrat du 17 novembre 2008 sont inchangées. »

Monsieur Benoist : « *Je suis extrêmement réservé sur ce type d'action, pour une raison tout d'abord qui me paraît s'évincer même de la mission que vous entendez proposer à cette dame qui est certainement excellente. Je lis « un soutien ponctuel qui permettrait d'une part de mieux appréhender les demandes et les relations avec le public ». Il me paraît que ça relève quelque part de l'étude de poste, d'appréhender les meilleures relations possibles avec le public, ça relève de la psychosociologie exactement et des études de poste. En second lieu, il s'agit d'avoir une analyse de ce qui s'est passé et d'améliorer les pratiques. Je dirais que c'est du même registre. Je me pose la question de savoir si véritablement c'est un bon choix que de proposer un soutien psychologique, parce-que ce n'est pas du tout la même chose. Cela relève, non pas de la pathologie mais du besoin qui est quasi médical. De ce point de vue, je n'arrive pas bien à comprendre comment ça peut s'insérer dans un dispositif de santé publique où il y a un certain nombre de professionnels qui peuvent veiller à apporter un soutien aux personnes en difficulté. Je suis pour cela extrêmement réservé, je ne voudrais pas que ma position puisse être interprétée comme étant une hostilité à l'égard de votre démarche. Ma réserve, c'est une réserve sur le principe même de ce que vous mettez en œuvre, qui ne me paraît pas extrêmement bien étudié. »*

Madame Fournier : « *Je réagis comme professionnelle qui est dans le milieu dans la santé, du social, etc, c'est une pratique intéressante et importante, qui est la supervision avec une analyse des pratiques, qui permet de relire la manière dont les événements se sont passés, comment les agents se sont situés face à des situations d'agressivité par exemple, et du coup, pour les agents, savoir comment mieux réagir dans une situation future. Je pense que c'est dans ce sens que ça aide non seulement les agents à extérioriser et à mieux vivre une situation difficile. »*

Monsieur le Maire : « *Je crois qu'il n'y a rien à ajouter. Vous voulez ajouter quand même Monsieur Benoist. »*

Monsieur Benoist : « *Dans cette hypothèse là, ça me paraît relever de la formation professionnelle. »*

Monsieur le Maire : « *Et on n'a pas le droit de faire appel à un psychologue pour la formation*

professionnelle? »

Monsieur Benoist : « *Si, mais il me semble qu'il y a des cadres qui sont des cadres juridiques un peu différents pour la formation professionnelle. »*

Madame Cuny : « *Je voudrais ajouter que jusqu'à preuve du contraire, les psychologues ne sont pas des professionnels de santé. D'autre part, il existe bien des formations. On a différents niveaux de formation pour le personnel, notamment un module qui s'appelle « accueil des publics difficiles ». Les personnels sont régulièrement concernés par ce type de formation, il y a des piqûres de rappel, j'ai demandé à ce que toutes les années, tous les personnels en contact avec le public suivent ce type de formation. On ne peut pas non plus imposer voire traîner les personnes dans des modules de formation. Le psychologue intervient vraiment quand il y a eu quelque chose de fort et qui ne trouvera pas de réponse dans un module de formation. Le psychologue n'est pas un professionnel de santé. »*

Monsieur le Maire : « *Et il peut faire de la psychosociologie puisque c'est ce que vous demandez. Moi, j'ai tendance, dans ce domaine là, à faire confiance aux professionnels. Je salue d'ailleurs le personnel de la ville qui vit quelque fois des situations extrêmement difficiles et chaque fois qu'on peut l'aider, on doit l'aider. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Benoist qui s'abstient,

AUTORISE la Ville d'Annemasse à étendre le champ d'intervention de Madame BELLOIR Maud à l'accueil du service social – logement à compter du 1er octobre 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant portant extension de cette intervention.

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Urbanisme et Travaux

8| Réhabilitation du centre nautique - convention Ville / Annemasse Agglo

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « *Je voudrais simplement rappeler que l'Agglo s'est créée sur la base d'un pacte politique et ce pacte politique, qui a été approuvé par les conseils municipaux lors de la consultation effectuée lors de la fusion des deux communautés de commune, stipule que « la compétence centre nautique sera transférée à Annemasse Agglo à l'issue des travaux de restructuration de l'équipement financé par la Ville d'Annemasse ». Le pacte précisait en outre que « la configuration future du centre nautique devra répondre aux besoins des établissements scolaires des 12 communes de l'agglo, conformément aux dispositions réglementaires en matière de natation scolaire ». Ce qui veut dire, je crois qu'il faut être clair, il n'y a même pas à discuter parce-que c'est la loi, lorsqu'il y a le transfert d'une infrastructure, la loi prévoit une « photographie », une « remise à plat » qui est qu'en même temps que la Ville transfère, voit la*

somme qu'elle consacrait au fonctionnement de cette structure et déduit les reversements de l'agglomération pris sur la taxe professionnelle. Aujourd'hui, il faut bien savoir que la piscine nous coûte en fonctionnement 600.000 € par an. C'est le déficit de la piscine. C'est-à-dire c'est une fois que l'on a enlevé les recettes. C'est d'ailleurs pas surprenant, on est à peu près dans les coûts de toutes les piscines. C'est très cher. C'est sans doute une des infrastructures les plus chères pour une collectivité locale. Ces 600.000 €, de toute manière, quelle que soit la suite, sont à la charge de la Ville d'Annemasse. C'est-à-dire que si on garde la piscine en l'état, on continuera à payer 600.000 € parce que ça sera la compétence Ville. Et si on transfère à l'Agglomération, l'Agglomération prend la compétence, mais prend aussi les 600.000 €. C'est la loi. Ce n'est pas un cadeau. C'est la loi. C'est dans ce cadre là que le Maire précédent a proposé à l'Agglomération, le marché suivant, en disant : « nous, on refait le centre nautique, on le restructure, dans certaines limites, mais on y consacre que 600.000 € par an en remboursement d'emprunt, et on calcule ce que ça va nous permettre d'investir. Mais on ne mettra pas un centime de plus que ces 600.000 €. » En même temps, l'Agglomération qui a aujourd'hui ce rayonnement que l'on connaît, qui atteint les 80.000 habitants, a besoin d'une réhabilitation plus ambitieuse que celle de simplement permettre la pratique de la natation, à l'apprentissage. On a besoin d'un lieu de détente, sportif, qui correspond à une vraie agglomération de 80.000 habitants. Donc, la Ville, maître d'ouvrage de l'opération a souhaité présenter avec l'Agglomération un programme que Madame Stemmelin va vous présenter, et puis, pour que tout cela soit très clair et transparent, il y a une convention qui reprend le programme et le plan de financement dans lequel vous reverrez les 600.000 € de la Ville d'Annemasse. C'est-à-dire qu'on est là, dans une continuité financière, on n'a pas un centime de plus, on essaie de faire mieux pour arriver à une structure tout à fait intéressante. Je laisse la parole à Madame Stemmelin. »

VILLE D'ANNEMASSE



RESTRUCTURATION DU CENTRE NAUTIQUE



OBJECTIFS DE LA RESTRUCTURATION



- Permettre à l'ensemble des scolaires de l'agglo d'acquérir le savoir nager
- Favoriser la pratique sportive par des aménagements adaptés
- Satisfaire la clientèle publique (accueil des familles, réalisation de bassins adaptés, vestiaires et sanitaires confortables et fonctionnels)
- Réaliser un équipement de proximité mais suffisamment dimensionné pour accueillir l'ensemble des utilisateurs
- Offrir un équipement confortable aux normes actuelles capable d'accueillir la clientèle à mobilité réduite (lift, rampe d'accès, fauteuils spécifiques, barres aquatiques,...)
- Permettre à la clientèle du territoire de l'agglomération d'accéder à un ensemble de produits nombreux et diversifiés
- Insérer le projet dans une démarche HQE

ELEMENTS DE BASE DE LA PROGRAMMATION



- Mise en place d'une aire de jeux d'eau extérieure (250 m²)



- Création d'un espace soins du corps (230 m²)
- Réaménagement des locaux du personnel et administratifs (205 m²)
- Création de locaux d'entretien et de rangement (50 m²)
- Mise aux normes réglementaires (eau, acoustique, PMR,...)
- Intégration d'une démarche environnementale

ELEMENTS DE BASE DE LA PROGRAMMATION



- Couverture du bassin extérieur, mise en place d'un mur mobile, réhabilitation des gradins



- Création de bassins ludiques et de détente intérieurs (360 m²)

- Amélioration de la fonctionnalité et du confort : reprise des vestiaires, des douches, de l'accueil,... (1 120 m²)



Madame Stemmelin : « Vous avez les éléments de base de la programmation qui apparaissent à l'écran. Le premier élément de la programmation, c'est la couverture du bassin de 502 mètres, avec la mise en place d'un mur mobile qui peut se séparer en deux parties pour avoir à la fois 4 lignes d'eau sur 50 mètres et 4 lignes d'eau sur 25 mètres. Vous avez un exemple de bassin ludique qui vous est proposé. L'amélioration de la fonctionnalité et du confort avec une reprise des vestiaires, des douches et de l'accueil. »

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE



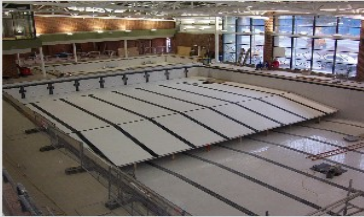
	Intitulé de la cible	Niveau	Solutions proposées
1	Relation du bâti avec son environnement immédiat	P	
2	Choix intégré des produits, système et modes de construction	P	Choix de produits à faible impact
3	Chantier à faible impact environnemental	B	
4	Gestion de l'énergie	P	Bonne isolation de l'enveloppe, équipements performants
5	Gestion de l'eau	TP	Systèmes hydroéconomes, récupération EP, UV
6	Gestion des déchets d'activité	B	
7	Maintenance, pérennité des performances environnementales	P	GTC
8	Confort hygrothermique	TP	Protection solaire, inertie thermique
9	Confort acoustique	TP	Isolément renforcé, correction acoustique
10	Confort visuel	B	
11	Confort olfactif	P	Pris en compte dans les autres cibles
12	Qualité sanitaire des espaces	B	
13	Qualité sanitaire de l'air	P	Pris en compte dans les autres cibles
14	Qualité sanitaire de l'eau	P	Pris en compte dans les autres cibles

Madame Stemmelin : « Parmi les 14 cibles qui font partie de la démarche environnementale, il y en a 3 pour lesquelles on aura un niveau très performant : ce sont la gestion de l'eau, le confort hygrothermique et le confort acoustique. On aura donc des systèmes, notamment pour la gestion de l'eau, avec un traitement allégé en solution de base, et un traitement de l'eau à l'ozone en option. Pour le confort hygrothermique, on aura une action particulière sur les protections solaires du bâtiment et on favorisera le renouvellement d'air. Le confort acoustique, on a également un traitement acoustique intérieur et une amélioration de l'isolation. »

OPTIONS ET VARIANTES DE LA PROGRAMMATION



- Bassins en inox



- Fond mobile dans le bassin de 50 m

- Vidéo-surveillance de l'établissement
- Traitement de l'eau à l'ozone des bassins

- Des variantes sont possibles en terme de choix d'énergies renouvelables

Madame Stemmelin : « Vous avez la possibilité d'avoir des bassins en inox. En solution de base, ce sont des bassins en béton carrelés. La deuxième option, c'est un fond mobile dans le bassin de 50 mètres, qui nous permet d'avoir des hauteurs comprises entre 80 cm et 1,80 m sur la moitié du bassin. Une vidéo-surveillance de l'établissement et un traitement de l'eau à l'ozone. »

BUDGET GLOBAL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL



	Montant de l'opération
Travaux	11 887 K€
Dont bâtiment, aménagements extérieurs, mobilier	9 387 K€
Dont provision pour aléas, actualisation et révision sur la durée du chantier	2 500 K€
Etudes	2 041 K€
Dont études préalables (PTD, concours, ferrailage, géotechnique, diag amiante)	175 K€
Dont études opérationnelles (MOE, OPC, CT, SPS, SSI)	1 866 K€
Divers	416 K€
Dont assurances, frais AO, frais concours, repro	416 K€
TOTAL K€HT	14 344 K€
TOTAL K€TTC	17 155 K€

Madame Stemmelin : « Pour le budget global, vous avez plusieurs chiffres. Vous avez tout d'abord le coût des travaux qui apparaît en rouge, qui est de 9.387.000 €. C'est le coût des travaux HT. A ce coût des travaux, on va rajouter des actualisations et des révisions de prix, qui sont estimées à 2.500.000 €, ce qui en fin d'opération nous portera le budget des travaux à un peu plus de 11.000.000 €. Au total, on arrive à 14.344.000 €HT, en TTC on arrive à 17.155.000 €. C'est le coût global de l'opération toutes interventions comprises. »

Monsieur le Maire : « Et donc on arrive à la proposition de financement, celle qui concerne d'ailleurs la convention avec l'agglomération. On a bien les 17.155.000 €, la récupération de la TVA (2.514.000 €), donc on revient à 14.641.000 €. Les subventions que nous sommes en train de négocier, elles ne sont pas définitivement acquises, mais avec le CNDS, on a rencontré le Président de la fédération nationale de natation, on est en liaison avec les services de Jeunesse et Sport. On espère 800.000 €, on peut espérer plus, ça peut monter plus haut. Le Conseil Général, sur un projet de ce genre, jusqu'à maintenant s'engageait sur la base de 450.000 €, on espère qu'il maintiendra son aide. La Ville s'engage à 30 ans, à 600.000 €. Ça nous permet aujourd'hui, mais c'est encore une estimation, d'avoir un emprunt qu'on peut estimer à 9.300.000 €. Mais bien sur tout cela sera ajusté. L'emprunt est calculé sur la base de 5%. On essayera d'obtenir le plus possible. Mais ce qui ne changera pas c'est, 600.000 € pendant 30 ans. J'ajoute que s'il n'y avait pas cet accord, ce sont 600.000 € ad vitam aeternam. C'est la loi. Si le programme se fait d'une manière complète, ce qui manque c'est 3.641.000 € et c'est ce que l'agglomération s'engage à financer. Ce chiffre là sera bien sur ajusté. L'engagement c'est que ce soit les fonds Genevois qui sont attribués à l'intercommunalité par le biais des deux conseillers généraux qui vont faire que ces 3.641.000 € puissent être en 1, 2 ou 3 ans atteints. La convention qui vous est proposée, c'est en fait de valider les grands principes de ce financement en sachant que ce sont des chiffres qui sont estimés puisque nous ne sommes même pas à l'avant-projet. Les éléments forts, c'est que la ville s'engage sur 30 ans à 600.000 €, qu'il y aura une récupération de TVA et un certain nombre de subventions, et ce qui restera sera à la charge de l'agglomération par le biais des fonds Genevois. Voilà les éléments qui vous sont proposés. On pourrait ajouter enfin le calendrier. »

FINANCEMENT DE L'OPERATION



	Montant	Reste à financer
Montant de l'opération		17 155 000 €
FCTVA	2 514 000 €	14 641 000 €
CNDS	800 000 €	13 841 000 €
CG74	450 000 €	13 391 000 €
CDRA	450 000 €	12 941 000 €
VILLE (équivalent d'un emprunt sur 30 ans à annuités de 600 k€)	9 300 000 €	3 641 000 €
Convention de financement Agglo	3 641 000 €	0 €

PLANNING PREVISIONNEL



	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PROGRAMME	■					
CONCOURS		■				
Etablissement des projets		■				
Analyse des offres		■				
Notification du marché			■			
ETUDES			■			
PC			■	■		
TRAVAUX					■	■

↑
ETAT D'AVANCEMENT
DU DOSSIER

Madame Stemmelin : « Nous avons lancé la phase concours à l'été 2008. Jusqu'à l'été 2009, nous avons finalisé le programme technique que nous avons remis aux trois équipes. Les trois équipes doivent nous remettre leur projet le 16 octobre. A partir de là, on pense notifier le marché de maîtrise d'œuvre début 2010, au premier trimestre. On a compté une phase d'étude d'un an et demi, un tout petit plus pour la réalisation des travaux. L'achèvement des travaux est estimé à mi-2013. »

Monsieur le Maire : « C'est-à-dire que les travaux pourraient commencer mi-2011. Il est vrai que pendant ce temps la piscine sera fermée et que déjà nous travaillons sur les partenariats possibles avec d'autres structures pour qu'en particulier l'apprentissage de la natation soit maintenue pour tous les élèves de l'agglo. On y travaille déjà. »

Monsieur Mermet : « Je suis chargé de porter la parole de notre groupe sur ce projet, bien que je ne me fasse guère d'illusions sur le sort que votre majorité réservera à mon intervention... vous savez ça fait deux ans que nous siégeons autour de cette table et je crois qu'aucune de nos idées n'a été retenue, si, une, la mise en place d'un stop au sommet de la rue du Beulet. »

Monsieur le Maire : « C'est un début, continuons le combat. »

Monsieur Mermet : « A ce train là, malheureusement, je crois que nous ne ferons pas beaucoup avancer les choses, du moins de notre point de vue. Je vous rappelle que lors des précédents conseils municipaux, nous avons approuvé deux choses, sur le principe. La première, c'était le fait de savoir s'il fallait conserver l'équipement de la piscine où il était ou s'il fallait faire quelque chose de nouveau. Je crois que sur ce point, Monsieur Borrel nous avait convaincu par son exposé en indiquant qu'il faudrait de très nombreuses années pour faire autre chose et que nous n'arriverions pas à offrir un équipement dans des délais raisonnables. Donc nous avons donné notre accord. Deuxièmement, nous avons donné notre accord sur les principes du transfert de l'équipement à l'agglo, et donc la nécessité de remise à niveau, ça a été expliqué, je n'y reviens pas. La décision que vous allez demander au conseil de prendre ce soir est effectivement lourde de conséquences. D'une part, elle engage la ville pour un montant de 18.000.000 d'euros sur 30 ans ; et d'autre part parce-que dans 30 ans, malheureusement beaucoup de gens qui sont ici ce soir, ne seront plus de ce monde en 2039. Nous considérons que ce projet n'est pas à la hauteur des enjeux et bâtard. Il n'est pas à la hauteur des enjeux parce-que lorsque le projet a été présenté à la commission, on nous a fait un historique très intéressant qui indiquait la superficie des bassins par rapport à la population et on nous a dit qu'on avait d'ores et déjà un déficit de superficie par rapport à la population. Je vous rappelle que ce centre a été créé en 1973, il y avait un premier bassin couvert de 25 mètres et qu'il a été agrandi en 1977 par l'aménagement d'un bassin extérieur de 50 mètres. Je rappelle également qu'en 1975, la population d'Annemasse était de 23.384 habitants si mes sources sont exactes. A l'époque il n'y avait pas de communauté d'agglomération. Nous sommes aujourd'hui, avec un équipement qui doit servir à une population de l'ordre de 70.000 habitants, c'est-à-dire 3 à 4 fois plus que la population de l'année 1975. Nous sommes en présence d'un outil qui est manifestement sous dimensionné, alors imaginez ce que ce sera dans 30 ans. On va engager une dépense importante de l'ordre de 18.000.000 d'euros sur 30 ans, mais dont on sait au jour où elle va être votée que c'est une dépense qui ne permettra pas de satisfaire les besoins de la population de l'agglomération. Ça me conduit à dire : pourquoi rester à la capacité qui est celle que nous connaissons aujourd'hui, qui ne sera absolument pas modifiée si ce n'est pas l'adjonction de quelques bassins pour les enfants. Véritablement, je me demande si la solution ne consiste pas à tout raser et à refaire plus grand. On me dit que ça coutera plus cher, ça couterait en gros 25% de plus. Peut-être que ça mérite quand même une réflexion. J'ajoute que le budget qui nous est donné aujourd'hui, c'est un budget approximatif qui mérite d'être affiné, mais vous savez que quand on fait des opérations de restauration sur des bâtiments anciens, on a quelque fois des

déconvenues, des découvertes qui accroissent singulièrement les budgets alors que quand on travaille sur des projets neufs, on a moins de chance de déraiper sur les budgets. Le deuxième élément que je voulais dire, au soutien de ce propos, c'est que la destruction de l'existant et sa reconstruction, qui ne prendraient pas plus de temps, permettraient de manière beaucoup plus profonde, l'aménagement du secteur. J'en ai parlé en commission. Vous savez qu'il y a un certain nombre de parkings situés à proximité du centre nautique, parkings qui sont utilisés pour la piscine mais également lorsqu'il y a des spectacles à Château-Rouge ou des cérémonies à l'église Saint-André puisqu'il n'y a pas d'autres parkings à proximité immédiate. Je pense que la démolition du bâtiment existant et sa reconstruction permettraient, peut être dans un cadre de partenariat public/privé, de mettre les parkings en sous-sol et par conséquent d'accroître considérablement les espaces verts, ce qui laisse également la possibilité d'accroître les bassins ou de mettre un bassin supplémentaire. De ce point de vue là, je crois que pour un engagement aussi long et coûteux, la question de l'équipement mérite d'être posée. Par ailleurs, c'est un projet qui me paraît quelque peu bâtarde, parce que l'objectif politique qui est poursuivi c'est essentiellement de permettre à l'ensemble des enfants scolaires de fréquenter la piscine pour apprendre la natation. Or, nous allons avoir toutes les communes de l'agglomération, ça va être sérieusement étendu. Vous verrez que ça va poser très rapidement des problèmes d'utilisation difficiles à régler. C'est également pour permettre aux associations sportives et notamment aux clubs de natation de faire de l'entraînement et des compétitions. Bravo ! Mais alors, si on fait cela, pourquoi prévoir la mise en place d'un espace de balnéothérapie, de fitness, etc, on ne s'adresse pas du tout au même public. Si c'est véritablement pour un usage ludique, sachant que ça fonctionne 2 ou 3 mois dans l'année, ce n'est pas le même public. Or, il y a une certaine offre pour ces activités aquatiques, notamment dans les Vitam'Parc ou dans les centres de gym. Je crois qu'on joue sur les deux tableaux. Moi ce qui m'a frappé dans la présentation qui nous avait été faite en commission, c'est que l'équipement tel qu'il existe aujourd'hui, finalement était peu fréquenté. J'ai appris que le ticket d'entrée moyen était 1,90 € ou 1,93 €, ce qui est faible. Je pense qu'il y a un équilibre à trouver qui permettra de limiter le coût de fonctionnement d'un tel équipement. Voilà donc les réserves que nous voulons exprimer, non pas pour démolir un projet mais dans le but de peut-être l'améliorer, et surtout de faire de la prospective. Lors de l'inauguration de Saint-Exupéry, vous avez dit, Monsieur le Maire, que les politiques doivent voir loin. Clémenceau dit qu'il faut regarder très loin derrière pour voir très loin devant. Là il faut voir loin, jusqu'en 2039 ou 2040. Si on regarde jusqu'en 2040, je crains que malheureusement on décide de faire un équipement qui d'ores et déjà est sous-dimensionné qui ne répondra pas aux besoins de la population de l'agglomération annemassienne. Voilà les raisons pour lesquelles notre groupe ne votera pas contre le projet mais s'abstiendra, estimant qu'on pourrait faire mieux. »

Monsieur Borrel : « Monsieur le Maire, nous nous sommes succédés dans cet effort pour régler le problème de la piscine et je voudrais vous dire que j'ai apprécié beaucoup que ça se passe dans une continuité qui est me semble-t-il à intérêt partagé. Vous l'avez parfaitement compris. Lorsque j'ai proposé la méthode que vous représentez aujourd'hui, il faut bien voir que j'étais tout à fait dans l'équation que vous avez expliquée tout à l'heure. Soit la ville d'Annemasse garde sa piscine et l'assure avec 600.000 € par an et elle fait ce qu'elle veut en termes d'accueil des autres, c'est-à-dire qu'elle peut la réserver aux annemassiens, leur faire des facilités, etc. Soit on fait le montage d'aujourd'hui et vous l'avez dit très clairement, c'est quelque chose qui au lieu d'enlever 600.000 € à la ville d'Annemasse éternellement, ne le lui enlève que pendant 30 ans. Quand j'ai proposé cela comme Maire d'Annemasse à mes collègues de l'Agglo, ils n'ont pas été du tout enthousiastes. Pour eux, le marché qui consistait à utiliser la loi avec son application stricte, c'est-à-dire transfert, c'est l'agglo qui fait les réparations mais elle prend les 600.000 € de la Ville d'Annemasse et les prend pour toujours, est beaucoup plus intéressant. Si finalement mes collègues de l'agglo ont accepté ce montage c'est parce qu'ils ont considéré que pendant 30 ans la Ville d'Annemasse avait fourni un

service aux autres sur les seuls deniers de contribuables annemassiens. C'est un système qui avantage les deux. Moi aussi j'ai lu des choses absolument abracadabrantes là-dessus, disant que la Ville d'Annemasse bradait ses biens, pas du tout, la Ville d'Annemasse bénéficie ici d'une compréhension du reste de l'agglomération, une compréhension amicale. Le bassin est-il assez grand ? Sera-t-il assez grand dans 30 ans ? J'ai entendu dire qu'avec la coupure du bassin de 50 mètres en deux, verticalement, les planchers, la création de 13 lignes d'eau au lieu de 5 pour l'apprentissage, etc, on avait de quoi couvrir l'ensemble des besoins en apprentissage de la natation pour les 12 communes, avec les prévisions de croissance démographique incluses. Ce sont des paroles d'experts, moi je m'y fie. Mais, Monsieur le Maire, je voudrais, si vous me le permettez, reprendre un instant ma casquette de Président d'Agglo, je ne peux pas présenter à mes collègues une troisième solution, je ne peux pas. On en a discuté pendant des jours et des jours. Aujourd'hui, ce système dont les autres communes savent très bien qu'il est plutôt avantageux pour la ville d'Annemasse à terme, elles sont prêtes à l'accepter. Si vous leur dites que c'est un autre lieu, un autre projet, ils considéreront que la Ville d'Annemasse garde son équipement et que l'agglo a devant elle un problème d'équipement sportif nautique à régler. Ou bien ce montage qui est un montage à intérêt partagé, va jusqu'au bout, ou bien si vous faites remonter vers l'agglo le fait que ce projet ne convient plus, ça sera sans aucun doute deux destins différents et on y reviendra pas. »

Monsieur Boucher : *« J'ai longuement argumenté dans la commission d'aménagement, et je vois que si nous, nous ne vous écoutons pas toujours même si nous vous écoutons quelques fois, la réciproque est tout à fait vraie. Nous ne vous convainquons pas souvent quand vous avez un a priori contre. Je ne vais pas prolonger le débat, je voulais juste dire que nous vous avons répondu honnêtement en commission, effectivement, que si nous rasions la piscine pour en reconstruire une par rapport au projet que nous avons mené, ça serait 25% plus cher. Cela dit, on ne vous a pas dit que ça serait 25% plus cher dans le contexte où vous nous l'avez présenté ensuite en commission et aujourd'hui, c'est-à-dire avec un parking souterrain et l'ensemble des difficultés techniques qu'il y aurait pour placer la piscine au-dessus. Je voudrais juste dire que ce serait sans doute beaucoup beaucoup plus cher. La deuxième chose que je voudrais dire, vous tentez de nous convaincre que nous allons payer très cher pour faire la même chose. Je voudrais quand même vous dire et là je ne peux pas imaginer que vous ne connaissez pas bien le projet, vous ne pouvez pas faire croire ici et à la presse, que rien ne va changer, que l'on va continuer à utiliser la piscine 2 fois par an et le bassin de 50 mètres 2 mois par an. Je vous rappelle juste qu'il est fermé. Ça veut dire qu'il sera employé toute l'année au lieu d'être employé deux fois par an. C'est-à-dire que pour l'instant, quand je vais à la piscine avec des élèves, nous prenons deux classes à la fois. Nous réussissons actuellement à couvrir les besoins des grandes sections CP, CEI de nos écoles. C'est l'objectif de la piscine actuelle, nous le tenons. L'objectif de la piscine prochaine sera de prendre tous les élèves de la grande agglomération des 12 communes, et nous le tiendrons. Comme l'a dit Monsieur le Président, nous serons dans un contexte différent, nous n'aurons pas qu'un petit bassin à utiliser, mais le grand bassin en plus coupé en deux, ce qui nous permettra d'accueillir un nombre plus important de classes à la fois. C'est quand même une différence à noter. Ensuite, nos priorités, ce n'est pas Vitam'Parc, ça ne coutera pas aussi cher, ça ne sera sans doute pas aussi bien, mais ce n'est pas l'objectif que nous nous sommes fixés. Je vous rappelle que l'objectif que l'on a c'est l'apprentissage de la natation. C'est un objectif important pour les enfants et élèves de l'agglomération. C'est la vocation sportive, avec un bassin de 50 mètres qui soit utilisable toute l'année par les clubs. La dernière vocation c'est cette vocation de loisir familial que l'on va améliorer du fait de la possibilité d'utiliser ce bassin extérieur de 50 mètres toute l'année. Je pense que les projets qui nous seront présentés amélioreront beaucoup l'extérieur. Ensuite, nous avons prévu aussi de rajouter ce supplément soin du corps. C'est l'objectif que l'on s'était fixé. Ça répond à ces objectifs là. Dans 40 ans, il y aura peut être une autre construction ailleurs qui répondra à d'autres objectifs, sans doute, c'est souhaitable. En tout cas, ça ne peut pas être ici et ça ne peut pas*

être payé par la mairie. Ici, nous avons un projet qui répond totalement à nos objectifs, peut être que vous ne les partagez pas. »

Monsieur Couty : *« Monsieur Mermet, vous dites émettre des réserves, je vous laisse penser cela. Moi, je dirais simplement que c'est une remise en question totale que vous faites là. Au jour d'aujourd'hui, je vous rappelle qu'il y a urgence pour ce centre nautique. Les installations sont devenues obsolètes. Je peux vous dire que ça ne va pas encore durer des mois. Je crois qu'aujourd'hui, si on remet tout en question, je ne sais pas comment va le prendre la population mais je crois qu'il est hors de question qu'on mette en doute ce projet. »*

Monsieur Mermet : *« Monsieur Boucher, soit vous ne m'avez pas écouté, soit vous m'avez mal compris. Quand je fais la distinction entre la piscine « loisirs » et la piscine « sportive », quand je dis que la piscine est utilisée deux mois ou deux mois et demi par an, je me place du côté des loisirs, c'est-à-dire de l'annemassien qui va à la piscine pour se faire bronzer sur les pelouses et pour se rafraîchir. Je ne parle pas du tout des scolaires. J'ai bien compris que le projet proposé est un progrès important par rapport à la situation actuelle. Mais, je m'adresse à Monsieur le Président, je pense que ce serait utile que lors du conseil communautaire, chacun puisse s'exprimer sur cette question. Pour répondre à Monsieur Couty qui se demande ce que les annemassiens vont penser, ne parlons pas que du problème des annemassiens, ce sont les citoyens de l'agglomération qu'il faut interroger. Je suis conscient du fait que la piscine dans son état actuel présente de grosses déficiences, qu'elle n'est plus aux normes. On aurait pu chaque année, faire des travaux pour l'entretenir et ne pas la laisser se dégrader. »*

Monsieur le Maire : *« Ça a été fait. »*

Monsieur Mermet : *« Ça a été fait mais on ne peut plus réparer. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michel.

Madame Michel : *« Monsieur le Maire, j'ai deux questions par rapport à la présentation du dossier. Il est noté que vous allez faire un mur au niveau des gradins pour pouvoir couvrir le bassin extérieur, c'est notifié que ça fera un obstacle visuel et également de créer des zones d'ombre au niveau du bassin extérieur et des jeux. Qu'est-il prévu pour remédier à ce problème? D'autres part, je me pose la question de l'emplacement ? Je ne reste pas persuadée que ce soit un bon emplacement pour cette piscine. Je crois savoir qu'il va y avoir ce boulevard urbain qui va passer à proximité, je me pose la question de la qualité de l'air. »*

Monsieur le Maire : *« Écoutez, on peut tout recommencer, je veux bien, faire du toujours plus. Et puis dans 6 ou 7 ans, on sera à nouveau ici pour essayer de définir un programme d'un centre nautique mais depuis longtemps celui là n'aurait plus été à disposition de la population. Je voudrais quand même dire que c'est un vrai choix politique, de faire qu'un équipement aussi important soit au cœur de l'agglomération. Je pourrais ajouter que tous les techniciens et Présidents de fédération que l'on a amenés ici, quand ils ont vu la piscine, ils ont dit qu'il ne fallait surtout pas la bouger, avec la vue et le dégagement qu'il y a. Au-delà du lieu, je tiens à ce que cet équipement soit un équipement de centralité, notamment car la piscine permet notamment aux jeunes d'avoir cet équipement à proximité. Excusez moi Madame Michel, tout le monde n'a pas les moyens de se déplacer et d'aller à Vitam'Parc. Je crois qu'une agglomération comme la notre doit offrir en cœur de ville une structure d'importance et de grande qualité. C'est un vrai choix. Je fais le choix de la centralité et de la mise à disposition du public et de tous les publics y compris les plus défavorisés, d'une structure de ce niveau là. Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir,*

excusez-moi Monsieur Mermet mais on ne se comprend pas, vous dites que la ville prenait un engagement de 18 millions. J'ai répété au moins 3 fois que l'engagement de la ville c'était 600.000 € pendant 30 ans. C'est celui-ci l'engagement de la ville. Si on le traduit en emprunt, c'est environ 9 millions. Les 600.000 €, dans tous les cas, on les paye pendant 30 ans. Moi je préfère qu'on les paie pour un équipement neuf plutôt qu'on les paie pour accompagner la mort d'un équipement. C'est un choix, à partir d'un élément de loi. Ce n'est pas moi qui fait la loi. Il ne faut pas qu'on crée des sous-entendus sur les coûts et autres, ces 600.000 sont sur la table, chaque année, et c'est grâce à ces 600.000 que l'on aura une nouvelle piscine de grand niveau. Et puis, vous imaginez la transformation que représente le projet, avec un bassin couvert, qui peut-être coupé en deux, les loisirs de l'eau, ce n'est pas seulement se faire bronzer, c'est une conception un peu dépassée. Les loisirs de l'eau c'est de pouvoir y aller tous les jours, y compris en hiver. On offre faiblement cette possibilité et demain on l'offrira largement. C'est vraiment aussi un équipement de loisirs de proximité et c'est aussi un élément qui permettra sans doute à l'agglo d'avoir des revenus qui seront intéressants. Quand vous parlez des 1,93 €, dites ce que c'est, c'est le ratio qui comprend les entrées gratuites. Voulez-vous que l'on fasse payer les entrées gratuites ? Non. Ne dites pas que ce n'est pas assez. C'est 1,93 parce-que justement nous faisons le choix que les écoliers apprennent à nager gratuitement. Cela a un coût et c'est le service public qui le donne. Mais on l'assume, on ne le critique pas derrière. Pour finir avec le parking, le parking qui va s'ouvrir est à 200 mètres de la piscine. Je crois sincèrement que nous avons un projet de qualité qui permet à la ville d'assurer ce qu'elle doit sans l'endetter de manière supplémentaire. C'est quelque chose d'important au moment où les finances ne sont pas faciles. Les 11 autres maires ont fait la même analyse, ils partagent l'idée d'une structure de centre-ville. Nous avons une responsabilité par rapport à une situation donnée, c'est-à-dire une piscine qu'on ne peut plus entretenir ; nous avons deux choix : soit de nous replier sur nous-même et de rénover une petite piscine à hauteur de nos moyens de ville, soit mettre nos moyens de ville (600.000 €) en commun et de les ajouter à la participation de l'agglo, pour qu'en cœur d'agglomération, nous ayons un équipement important. Je vous donne rendez-vous au moment où nous aurons à choisir les projets des architectes. J'espère que le projet qui sera choisi lèvera chez vous tous les questionnements ou les à priori que l'on peut avoir pour l'instant. Je suis sûr que nous serions aussi fiers de la piscine de l'agglomération. »

Monsieur Couty : « *Simplement je voudrais rectifier ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est bien toute l'agglo qui attend cet équipement. »*

Monsieur Mermet : « *Monsieur Couty, vous raisonnez pour un certain nombre d'habitants, je vous rappelle que ce sont 70.000 habitants qui vont utiliser cet équipement. L'avenir nous départagera. Vous ferez certainement un très beau projet du point de vue architectural, j'en suis convaincu. Mais ce n'est pas là le problème. Je dis que l'équipement est sous-dimensionné pour 70.000 habitants. »*

Monsieur le Maire : « *C'est faux. »*

Monsieur Mermet : « *L'avenir nous dira qui a raison. »*

Monsieur le Maire : « *Écoutez, l'avenir nous le dira. Peut être qu'en 2035, nos successeurs à l'agglo construiront un autre centre nautique ailleurs. Mais on aura un centre nautique en cœur d'agglomération. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,

- à l'exception de Mesdames Mayca, Nasr, Michel et Messieurs Mermet, Vigny, Joulaud, Augusto-Vaz, Benoist qui s'abstiennent,

APPROUVE la convention de financement entre la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

9) Travaux de réalisation de la Maison des Sports - modalités d'application des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux sur différents lots

Rapporteur : Monsieur Pachtod

Monsieur Pachtod : « Avant tout, je voudrais vous dire que nous sommes très satisfaits de la réalisation de cet ensemble, mais aujourd'hui le sujet est un peu désagréable puisqu'il s'agit de donner des pénalités à un certain nombre d'entreprises. Comme dans tous chantiers, pour assurer la bonne marche du chantier et se prémunir contre d'éventuels retards, nous avons mis en place un certain nombre de dispositions pour que les retards soient punis par des pénalités. Je pense que nous avons dû être un peu trop sévères parce qu'on s'est rapidement rendu-compte que ces pénalités devenaient très lourdes. On a réfléchi, et un certain nombre d'entreprises ont récupéré tout ou partie du retard qui avait été accumulé. On a décidé de ne prendre en compte pour ces pénalités de retard, que les retards qui auraient lieu dans la dernière partie du chantier c'est-à-dire sur les 3 derniers mois du travail. Pour calculer le montant des pénalités, on a pris comme base la partie qui était générée directement par les retards et qui a occasionné les augmentations de prix directement sur les factures payées par la Ville. De 400.000 €, on est descendu à 81.000 €. Mais, n'oubliez pas que le travail a été fait. Il y a eu quelques mois de retard mais tout s'est compensé. Une entreprise a été complètement exonérée. Cette dernière avait fait une location d'une nacelle pour travailler sur les faux plafonds, et n'a pas pu se mettre en chantier à ce moment là. En fin de compte, quand il a eu besoin de la nacelle, il ne l'avait plus. Aussi, une deuxième partie des pénalités sur laquelle on s'est attaché, c'est la présence aux réunions de chantier. C'est dans ces réunions que se décident les choses. »

Monsieur Vigny : « Votre démarche est tout-à-fait louable à l'égard des entreprises mais malheureusement je ne la partage pas. Ce sont des chantiers dont vous avez signé les marchés en 2003 ou 2004. Les marchés étaient très confortables à l'époque et si je regarde les entreprises soumissionnées de l'extérieur et celles de la région immédiate à part une ou deux ne sont pas venues sur ce marché car elles avaient mieux à gagner à l'extérieur. Ma position peut peut-être vous surprendre, mais au moment où tout le monde a du mal à boucler les budgets, on fait des remises quand même de 320.000 €, c'est considérable. Au moment où Monsieur Borrel cherche quelques deniers pour tendre son arc.... je crois que je ne peux pas partager votre avis. Ce n'est quand même pas des sommes colossales par rapport à des entreprises qui sont quand même de grande importance. Je suis étonné que l'on puisse s'asseoir sur 320.000 € dans cette affaire. »

Monsieur le Maire : « On ne s'assoit pas sur 320.000 €, on essaie d'être le plus juste et réaliste possible, y compris pour que la ville ne soit en aucune manière pénalisée. On a examiné avec attention, chacun des dossiers pour voir les tenants et les aboutissants, avec le souci de faire que la ville ne soit pas pénalisée par rapport aux entreprises. Croyez bien qu'on a longuement travaillé et réfléchi à ce niveau là. Je constate que le cahier des charges de cette Maison des Sports prévoyait des pénalités sans prévoir ce qui est quasiment toujours le cas dans d'autres chantiers, des pénalités provisoires. Dans beaucoup de chantiers, on prévoit des pénalités provisoires, des pénalités qu'on lève en cours de chantier (c'est un élément de pression) lorsque l'entreprise est en

mesure de récupérer le retard. Ici, malheureusement, ce n'était pas prévu. Même les entreprises qui ont pu rattraper leur retard sont restées pénalisables. Cette souplesse n'existait pas. Et puisqu'il n'y avait pas cette souplesse, on arrive à une somme totale qui est de plus de 400.000 €, qui ramenée proportionnellement au coût des appels d'offre, représente quand même 7%. Vous imaginez pour une entreprise ce que cela peut représenter. Quand les adjoints et techniciens sont venus me parler, mon sentiment a été dire que la ville ne devait pas perdre un centime dans une affaire de ce genre. Il y a 3 mois de retard qu'il faut prendre en compte et qui nous ont, de manière indirecte, coûtés de l'argent (environ 81.000 €). On retrouve cette somme dans les pénalités. Aujourd'hui, pour la Ville c'est un coût zéro. En plus, on est quasiment sûr de les avoir. J'ajoute également, qu'elle soit à Annecy ou Chambéry, une entreprise doit vivre. Je vois mal, au moment où elles sont frappées par la crise, que nous venions un peu plus leur enfoncer la tête sous l'eau. Derrière il y a des emplois, et aujourd'hui c'est la priorité. On a fait pour le mieux. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Messieurs Mermet, Benoist, Vigny, Joulaud, Mesdames

Michel, Mayca, Fradet qui votent contre, et de Monsieur Augusto-Vaz et Madame Nasr qui s'abstiennent.

APPROUVE la remise de pénalités de retard qu'il est proposé d'accorder aux entreprises,

ACCEPTE d'arrêter les pénalités pour retard dues par les entreprises aux montants présentés ci-dessus,

ACCEPTE d'exonérer de pénalités de retard l'entreprise EPC - lot n°72

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville compte 2313 411 opération 018.

10| Consultation sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Arve

Rapporteur : Monsieur Burgniard

Afin de répondre aux enjeux d'un équilibre durable entre la protection de la ressource en eau, les milieux aquatiques et la satisfaction des usagers sur le bassin versant de l'Arve, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) porte la démarche d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Un SAGE est un outil de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente qui vise à préserver les potentialités des écosystèmes, à rationaliser l'usage des ressources naturelles, à minimiser les impacts des usages et à s'inscrire dans une démarche économique globale. Au cours de son élaboration et de sa mise en œuvre, il s'appuie sur une concertation associant les acteurs de l'eau (élus, usagers, représentant des administrations) pour faciliter la recherche d'une convergence des intérêts des uns et des autres.

La première étape d'élaboration d'un SAGE est la délimitation de son périmètre. Dans ce cadre, une proposition de périmètre a été faite par la SM3A à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie afin que celui-ci engage une consultation auprès de l'ensemble collectivités concernées.

La commune d'Annemasse étant incluse dans le projet de périmètre, elle est donc appelée à donner un avis sur ce dernier à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire : « C'est un exemple important aussi, de la capacité nouvelle qu'ont les communes et les communautés de communes de se mettre ensemble pour traiter des sujets qui intéressent un territoire. Je veux dire aussi que depuis l'existence du SIAEB pour nous et du SM3A, les travaux importants ont été faits, les travaux importants en amont dans la vallée de Chamonix. Et aussi des travaux dans notre région, le long des bords de l'Arve, qui ont été aménagés de manière importante. Il reste encore beaucoup à faire. Je voudrais saluer, le travail fait par une autre personne qui nous représente au SM3A, c'est Robert Deschamboux, qui est quelqu'un qui a apporté beaucoup pour ce dossier et la protection de l'eau, de l'Arve et donc de l'environnement. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'émettre un avis favorable à la proposition de périmètre du SAGE de l'Arve,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

11| Avis sur la proposition de concertation d'Annemasse Agglo pour les grands projets du Plan de Déplacements Urbains

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Si je me contente de vous dire que l'Agglo fait un PDU et qu'il y a un plan de communication à mettre en place, est-ce que vous êtes d'accord avec ce plan de communication, j'ai fini. Mais, il m'a semblé intéressant de dire un certain nombre de choses à cette occasion là et de rappeler des principes qui tissent le contenu même du PDU. Je ne propose pas qu'il y ait un débat là-dessus parce-que justement c'est la concertation qui va permettre le débat, y compris dans ce conseil, avec des documents plus approfondis. Ce qui est déjà acté est acté par Annemasse Agglo dans le travail fait au niveau du PDU. Je voudrais rappeler que le PDU est un outil de planification à long terme, il doit élaborer la stratégie de déplacement pour les 20 années qui viennent. Nous nous trouvons dans une région qui se développe et si le développement annoncé est celui que l'on connaîtra (200.000 habitants de plus en 20 ans), il faut savoir que dès 2020, si on ne fait rien par rapport à la situation actuelle, c'est 40% de déplacements supplémentaires sur la métropole qui se feront en voiture. On ne pourra plus rouler. Aujourd'hui, on a un système qui atteint ses limites, c'est un système qui, dans notre région, repose quasi exclusivement sur l'automobile. Avec tous les effets négatifs que l'on connaît : nuisances, pollution, bruit, sécurité, mais aussi un coût social élevé. Nous avons un taux de motorisation parmi les plus élevés de France, sans doute parce-que nous n'avons pas suffisamment d'alternatives en termes de déplacements. Le budget mobilité en France est de 15%, nous, nous sommes largement au-dessus de ce budget. Jusqu'à maintenant on avait un système qui encourageait la péri-urbanisation et organisait l'urbanisme autour de l'automobile. Nous sommes dans ce système et aujourd'hui il est évident qu'il faut en sortir. Ce système n'est plus du tout adapté aux espaces métropolitains denses. Aujourd'hui, les besoins de mobilité qui importent sont sur la capacité que l'on va avoir à faire que la population ait à sa disposition le plus près possible de là où elle habite et des transports en commun et encore mieux des emplois. C'est limiter les déplacements pendulaires. Sachez que le

mode de déplacement sur le territoire d'Annemasse Agglo en 2007 était en véhicule pour 63%. 2 déplacements sur 3 se font en voiture. Le type de déplacement qui arrive en second est la marche (25%). Si je prends les déplacements en transports en commun, nous sommes passés de 3 à 6%. On a de la marge. Quant aux vélos, ils représentent 1% des déplacements au quotidien. Comme notre système n'est pas adapté aux espaces métropolitains denses, il va falloir faire de gros efforts. C'est ce qu'a décidé le PDU. Les quatre objectifs du PDU sont : développer un système de mobilité plus respectueux de l'environnement, favoriser la qualité de vie en limitant les nuisances et permettre à tous de se déplacer sans contrainte, assurer une bonne accessibilité multi-modale, valoriser notre territoire par de nouvelles mobilités. Les défis sont : faire évoluer notre système de mobilité en donnant une priorité aux transports en commun et aux mobilités douces, s'inscrire dans une dynamique d'ensemble, modifier les comportements et lier urbanisation et mobilité. Je tenais à vous le rappeler car ce sont les bases. Sur ces bases, les techniciens, l'agglo, le pôle Prospective ont travaillé et avant d'arrêter définitivement les solutions, nous engageons une grande concertation sur toute l'agglo, sur le PDU et sur les deux grandes infrastructures de ces déplacements : le Tram et le BHNS. Je voudrais ajouter que les grands axes, les schémas de principe sont arrêtés; nous avons bien évidemment le ferroviaire avec le CEVA étant non seulement un RER mais étant aussi l'Etoile qui doit rayonner sur le Chablais, la Vallée de l'Arve, Bellegarde et Annecy. C'est un enjeu considérable. Excusez-moi cette parenthèse. C'est un enjeu essentiel pour l'avenir de cette région. Il faut que tous, quelles que soient nos différences, on se rassemble pour non pas donner l'impression d'intervenir dans un débat suisse, mais pour dire que ce débat Genevois intéresse aussi toute la région et au-delà ; et pour dire quels sont les avantages, les engagements des Français. Il est essentiel aujourd'hui de porter ce projet et d'aider tous nos amis suisses favorables au projet à gagner cette votation. Soyons unis pour défendre le CEVA. Je referme la parenthèse. Je voulais apporter ces précisions et vous proposer cette concertation. »

Monsieur Mermet : « Bravo pour ces projets, je crois que nous partageons tous les objectifs. Simplement, entre ce que nous souhaitons et la réalité, il y a quelques fois tout un monde. Là encore, la démographie vous l'avez rappelée. On est sans arrêt à courir derrière quelque chose et on n'arrive jamais à le rattraper. A partir du moment où l'on densifie les villes, on augmente la population, il ne faut pas rêver. Bien sur il faut le faire, mais il faut également parler du transport routier qui restera, que ce soit avec des véhicules électriques ou à carburant, essence ou fioul. Il faut aussi prévoir la circulation routière, il y a toujours des gens qui utiliseront la voiture. Quand la ville sera densifiée, ne rêvons pas, il y aura toujours à peu près 2 véhicules par ménage. Il faudra bien qu'ils aient de la place pour rouler. »

Monsieur le Maire : « D'abord je ne suis pas sûr, et j'espère qu'il n'y en aura bientôt plus 2. Je partage votre avis. A aucun moment dans les attendus que le PDU propose, il n'y a suppression de la voiture. On sait bien que la voiture est là et qu'elle restera indispensable. La question est qu'aujourd'hui il y a des priorités financières et on sait très bien que plus on augmente la capacité de voirie, plus on fait appel de voitures. Il y a des moyens aujourd'hui pour gagner en fluidité, il existe des aménagements de voirie et pas forcément des voiries supplémentaires. Il y a un travail important à faire. Les chiffres donnés tout à l'heure montrent que l'effort est à faire d'abord sur les transports en commun, sinon on ne gagnera jamais cette possibilité. J'ai un rêve, c'est que les 40% de déplacements supplémentaires soient ceux que l'on gagne en transports en commun. Si jamais, on gardait la quantité de déplacements en voiture que l'on a aujourd'hui, mais que tout le surplus se fasse en TC et en mode doux, on aurait déjà répondu très fortement à la problématique. Si on arrive à cela, c'est vraiment que nous aurions bien travaillé. »

Monsieur Sage-Vallier : « Un mot pour dire que je suis assez d'accord avec Monsieur Mermet. On sait très bien que les véhicules qui traversent Annemasse posent particulièrement problème parce

que le contournement d'Annemasse, qui aurait dû être fait par le Conseil Général il y a 4 ans, n'a pas été fait. Je voulais rappeler que c'est toujours notre souhait qu'il existe. »

Monsieur le Maire : « *Simplement pour rectifier une chose, la structure qui n'a pas réalisé le contournement, ce n'est pas le Conseil Général, c'est l'État. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les modalités de concertation définies par la Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo et qui seront mises en œuvre dans les projets de déplacements et de transports pour la Ville d'Annemasse et la Communauté d'Agglomération.

12| Recours contre des permis de construire - autorisation d'ester en justice :

Rapporteur : Monsieur Boucher

x Clos Célestin

La Société BOUYGUES IMMOBILIER est au bénéfice d'un permis de construire accordé le 29 juin 2005 pour la construction d'un bâtiment comportant 77 logements 6 rue de Monthoux / 7 rue des Tournelles à Annemasse, sur les parcelles cadastrées section B sous le n° 459 et 460, l'ensemble immobilier étant dénommé « Le Clos Célestin ».

Par arrêté n° 074.012.05.0017.02 en date du 05 février 2009, il a été délivré un permis de construire modificatif pour le déplacement de l'issue de secours du parc de stationnement avec mise en place d'une toiture légère, ainsi que la réduction du jardin privatif donnant sur la rampe d'accès sous-sol et au bénéfice de logement en étage 1.

Le 23 février 2008, une requête était présentée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la Société d'Avocats FAVRE DUBOULOZ COFFY représentant les Consorts MICARD, demeurant 9 avenue du Giffre à Annemasse, propriétaires voisins de l'ensemble immobilier. Cette requête tend à l'annulation du dit permis, et ce suite au rejet du recours gracieux déposé le 3 avril 2009.

En effet, les Consorts MICARD contestent la légalité du permis de construire modificatif au motif qu'il ne respecterait pas les dispositions de l'article UA7 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Annemasse, qui prévoit, s'agissant de l'implantation des constructions d'une hauteur supérieure à 3,50 m par rapport aux limites séparatives qui ne sont pas latérales, un minimum de 6 mètres.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice.

ACCEPTE de charger Maître AZEMA, avocat à Annemasse de défendre les intérêts de la Ville dans les instances à venir dans le cadre de la procédure engagée à l'encontre de l'arrêté de permis de construire modificatif n° 074.012.05.0017.02 délivré à la Société BOUYGUES IMMOBILIER le 29 juin 2005.

ACCEPTE le principe de versement d'acomptes à Maître AZEMA.

x Chablais Parc

Monsieur Boucher : « *Le recours posé est beaucoup moins technique, je le trouve très politique. Ce recours contre le permis de construire délivré pour la réalisation des parkings est le seul recours contentieux actuel. Il n'attaque pas le permis de construire sur des arguments techniques mais des arguments liés à la réglementation. Ce recours attaque le permis sur des considérations générales contre le projet global. L'association Espaces Libres qui a déposé ce recours avait dans un premier temps posé des recours gracieux sur la plupart des permis de construire sur cette même base. Nous y avons répondu avec attention, sérieux et d'une manière développée et argumentée. Cette argumentation n'a pas convaincu mais nous y avons répondu avec sérieux. Je tiens à le dire parce-que je respecte le travail d'une association qui réfléchit sur l'urbanisme. Je constate qu'un échelon supplémentaire a été franchi par Espaces Libres, déposer un recours même si on me dit qu'il n'est pas suspensif sur le permis de construire des garages, à partir du moment où l'on ne fait pas les garages, on ne fait rien dessus. C'est stratégiquement intelligent. Les investisseurs, les investissements et donc le projet se trouvent forcément retardés voire bloqués. Je trouve que c'est une grave responsabilité que prend cette association, c'est même une grave irresponsabilité. Le projet est cohérent avec notre PLU, avec le SCOT, avec tous les projets d'aménagement régionaux et transfrontaliers. Monsieur le Président de l'association le sait, nous sommes assez souvent présents aux mêmes réunions liées à l'aménagement du territoire. Lors de la table ronde du PACA, il a entendu mon désir de préserver un espace important non construit au Brouaz, il avait l'air très étonné. Il ne faut pas qu'il le soit. Ce désir n'est possible que si nous sommes en capacité de reconstruire la ville sur la ville, dans sa partie classée u dense au PLU. Je ne sais pas si les arguments que nous apportons en termes d'aménagement, si les arguments apportés par l'architecte Monsieur Rolinet, suffiront à convaincre. J'en appelle à la responsabilité de cette association, à la responsabilité de son Président, les portes ont été ouvertes par Monsieur Rolinet, pour que cette association participe à certains aménagements en vue de les améliorer. Force est de constater que ce projet est très largement porté politiquement. Quand il a été présenté à la commission d'urbanisme, il a été apprécié voire, par certains, encensé, par l'unanimité des commissaires présents qui étaient à ce moment là membres des 3 listes élues à ce conseil. Force est de constater que ce projet est attendu par une très grande majorité de nos concitoyens, que ce soit dans sa partie commerciale, loisirs (cinéma), logement, qui s'est diversifiée en intégrant une résidence service, une résidence personnes âgées en réflexion, un hôtel 3 étoiles, dans sa partie service avec la création d'une crèche municipale. C'est tout cela que nos concitoyens attendent aujourd'hui. Force est de constater que ce projet est très attendu par les propriétaires vendeurs et les incertitudes génèrent angoisse et mécontentement de la part des concitoyens de notre ville qui ont des intérêts directs des incertitudes dans ce projet. Je peux témoigner du nombre de contacts que l'on a avec notre service, pour savoir comment ça avance, où ça en est, pourquoi ça traîne, etc. J'appelle ce soir à deux choses, à la responsabilité de l'association Espaces Libres pour peser les choses, évaluer les risques afin qu'elle lève son recours. J'appelle aussi ce soir le conseil à accepter de demander au cabinet FIDAL de défendre les intérêts de la ville si ce n'était pas le cas. Pour finir avec une note positive, notre investisseur Virgil est toujours très présent, l'architecte Rolinet travaille toujours beaucoup. Le projet avance. Une plaquette de commercialisation a été créée et va être distribuée, un local de commercialisation va être installé d'ici la fin de l'année sur le site. »*

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Boucher, je vous dis que je partage mot à mot ce qui vient d'être dit. »

Monsieur Mermet : « Il n'y a pas une consœur pour me reprocher mes interventions techniques ce soir. J'ai rédigé des recours contre des permis de construire aujourd'hui. Simplement deux observations. On a un véritable problème devant les tribunaux administratifs de France, c'est la lenteur avec laquelle les dossiers sont examinés et les décisions rendues. Je crois qu'il faut trouver quelqu'un qui fasse, c'est peut être trop tard, une requête en référé aux fins de suspension d'exécution du permis de construire. »

Monsieur Boucher : « C'est fait. »

Monsieur Mermet : « Alors est-ce que le recours a été fait en référé pour obtenir la suspension de l'exécution du permis ? Parce-que pratiquement, à partir du moment où le Président du Tribunal administratif est saisi d'un recours aux fins d'un référé suspensif, il doit statuer dans le mois et doit examiner le permis. S'il l'examine, il va immédiatement se rendre compte s'il y a des chances sérieuses d'annulation, auquel cas il ordonne le sursis, ou s'il n'y a pas de chances sérieuses d'annulation, il rejette le sursis. Quand il rejette le sursis, vous êtes certains d'avoir la décision sur le fond dans les deux mois, alors qu' autrement vous en avez pour deux ans. Sur le deuxième point, je pense qu'il n'est pas interdit d'attirer l'attention du Président du Tribunal administratif sur l'urgence pour qu'il s'attache à l'examen d'un recours. Il y a des recours plus urgents que d'autres. Le troisième point, et là je vais parler en tant que bâtonnier un peu choqué, vous avez dit que ce recours ne portait pas sur des éléments techniques ou juridiques mais uniquement sur des éléments politiques, ce qui fait qu'il va avoir peu de chances d'aboutir. Je suis un peu ennuyé que pour un dossier que vous trouviez simple, vous choisissiez un confrère annemassien pour défendre la ville et que dans un autre dossier, vous choisissiez un cabinet (FIDAL) à Lyon. Est-ce que les avocats annemassiens seraient incompétents pour traiter ce type de dossier et ce type de recours ? »

Monsieur Boucher : « La réponse est non. Ils ne sont pas incompétents. Mais vous pouvez dire quand même que le cabinet FIDAL est particulièrement compétent. »

Monsieur le Maire : « On va dire que c'est un choc professionnel donc je ne répondrai pas. »

Madame Michel : « Monsieur le Maire, je ne suis pas la représentante d'Espaces Libres, que les choses soient claires, par contre j'aurais apprécié ce soir que vous invitiez par exemple Henri-Claude Guy pour en débattre. Il aurait pu vous amener... »

Monsieur le Maire : « Je vous interromps, je vous redonne la parole tout de suite. »

Madame Michel : « Je vous en prie. »

Monsieur le Maire : « Le Conseil Municipal est public. Nous avons reçu Monsieur Guy, dans mon bureau, longuement, nous avons discuté. Nous sommes même allés à un accord. Ils étaient trois, deux sont ressortis en disant : « vous avez raison, on ne veut pas aller plus loin. », et Monsieur Guy a dit : « sans doute que vous avez des arguments, mais pour moi c'est idéologique, je ne peux pas. ». Voilà, nous en sommes là. A un moment donné, je ne sais plus faire. Tous les arguments ont été donnés et j'ai à votre disposition tous les documents auxquels Monsieur Boucher a fait allusion (les réponses écrites, argumentées que nous avons proposées). Monsieur Guy est comme tous les citoyens d'Annemasse, invité au Conseil Municipal. Je constate qu'il n'est pas là. Je vous redonne

la parole. »

Madame Michel : « Vous savez très bien qu'avec Jean-Pierre Benoist, on a eu une liste pendant les élections municipales, on est contre votre projet. D'ailleurs on a voté contre le projet de rénovation et de Chablais-Gare en février 2008. On le redit, on n'est pas contre refaire ce quartier puisque c'est une véritable friche et c'est un véritable scandale puisque rien n'a été fait depuis des années. Mais par contre, on n'accepte pas la densification que vous voulez y apporter. Ça c'est clair. D'autre part, nous sommes contre la tour de 65 mètres de haut que vous voulez faire. Il y a plusieurs éléments de ce projet contre lesquels nous sommes contre. Par rapport à ce recours, avec Jean-Pierre Benoist, nous allons nous abstenir. On ne voudra pas notre accord pour faire un recours contre Espaces Libres. J'aimerais également intervenir par rapport aux propos que vous avez tenus dans le JIM, aussi bien dans votre tribune que dans la tribune de l'opposition, il y a des accusations qui ont été lancées. Beaucoup de monde s'est senti concerné, vous avez parlé d'un groupuscule. On aimerait bien ce soir que vous nous donniez le nom de ce groupuscule. »

Monsieur le Maire : « Espaces Libres. »

Madame Michel : « D'accord. Ensuite, vous avez cité une opposition personnelle contre un immeuble qui doit se construire en face de l'appartement d'une personne. J'aimerais bien savoir quelle est cette personne. Tout le monde se sent concerné. Moi personnellement j'habite à Annemasse, ce n'est pas moi qui suis concernée. Mais j'aimerais bien que vous donniez des noms quand vous lancez des accusations comme cela. »

Monsieur le Maire : « Je ne lance pas des noms, je ne suis pas là pour... »

Madame Michel : « C'est écrit dans votre tribune. »

Monsieur le Maire : « Je ne suis pas là pour faire de la dénonciation Madame Michel. Ce n'est pas mon style et je suis plutôt un homme de débat, de négociation et de discussion. Pour tout vous dire, il n'y avait pas que le recours d'Espaces Libres, il y avait des recours importants de matière commerciale et d'autres recours sur les permis de construire. Nous avons dialogué, discuté, négocié, je peux vous assurer que cela nous a pris du temps, Annemasse Agglo était à nos côtés, et grâce à ces discussions et ces négociations, avec des gens avec qui on pouvait parler même si nous n'étions pas d'accord, nous sommes arrivés à ce que tous les autres recours soient levés par les personnes. Il faut bien situer le recours d'Espaces Libres qui, vu son nombre, est quand même un petit groupe. Vous représentez, nous représentons les citoyens annemassiens, par un vote démocratique. Ce n'est pas Espaces Libres en tant qu'association qui est en cause, Espaces Libres est un partenaire, nous voulons qu'il soit partenaire de l'aménagement de la Ville. Nous avons besoin de citoyens qui ont envie de réfléchir. Les portes sont ouvertes pour toutes concertations. Ce n'est pas un rejet d'Espaces Libres. C'est simplement que je constate qu'il y a un blocage sur quelques personnes. Madame Michel, vos propos, comme ceux de Monsieur Benoist, font qu'on alimente, on renforce ce petit groupe. Je ne dis pas que vous manipulez. Je dis que votre position alimente cette donnée. Votre position ressemble un peu à l'opposition des Genevois contre le CEVA. C'est le même type de raisonnement. Vous n'êtes pas contre, il faut un grand projet, mais pas celui-ci. Et puis, il faut qu'il soit mieux, moins cher, mais personne ne dit comment. Tout ce que nous savons, pour le CEVA, s'il ne se fait pas c'est 20 ans de retard. Si Chablais-Parc ne se fait pas, c'est 10 ou 15 ans de retard. Ça sera une friche scandaleuse pendant longtemps. Aujourd'hui, toutes les propositions et aménagements qui ont été faits, j'ai l'impression qu'à aucun moment les adversaires de ce projet (très peu nombreux) n'ont regardé vraiment le contenu. Si des gens d'Espaces Libres ont évolué sur leur position, c'est parce qu'ils sont honnêtes et ont vu les

évolutions (l'hôtel, la résidence pour personnes âgées, la crèche, etc). Tout le travail que l'on fait aujourd'hui avec eux sur la chaufferie et la qualité environnementale de la chaufferie, on essaie de voir la manière la plus positive en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. »

Madame Michel : « La chaufferie c'est ZAC Étoile, ce n'est pas Chablais-Gare. »

Monsieur le Maire : « Écoutez Madame Michel, jusqu'à nouvel ordre vous n'êtes pas Maire, donc les dossiers vous me permettent de les connaître. Vous pouvez ne pas être d'accord avec ce que je dis mais je connais mes dossiers. Si je vous parle de Chablais-Parc, je suis aussi capable de vous parler des chaufferies de Chablais-Parc. On travaille aussi là-dessus. Ça vous étonne peut être, mais on travaille, avec une volonté de faire que ce projet soit le mieux intégré possible dans cette ville. Ce n'est pas votre avis, je l'enregistre. Mais comme le disait en début de son intervention Monsieur Boucher, vous prenez vos responsabilités y compris devant la population, pour éventuellement encourager ceux qui risquent de bloquer un projet et que pendant ce temps il ne se passera rien. Et donc les friches continueront et tous ceux qui attendent la rénovation de ce centre-ville seront pénalisés. Permettez-moi d'ajouter un dernier argument : aujourd'hui, en période de crise, empêcher qu'un privé investisse 150.000.000 d'euros en construction donc en emplois, je dis que c'est une autre manière d'être d'une position scandaleuse et qui me choque. Je le dis, je parle un peu avec le cœur, et ça me semble tout à fait regrettable. Je suis d'autant plus choqué par votre position, non pas celle d'être contre le projet, mais de dire que vous n'êtes pas d'accord pour que la ville se défende sur des positions qui sont majoritaires autour de cette table. C'est un peu ce que vous dites. Je l'enregistre avec regret parce-que la ville a le droit de se défendre et je remercie tous ceux qui voudront bien nous aider dans ce domaine. »

Monsieur Mermet : « Simplement dire qu'il n'y a pas de difficulté en ce qui me concerne. Est-ce qu'il est simplement possible, quand il y a des délibérations sur ces problèmes d'autorisations qui sont purement formels puisque effectivement il faut que la ville se défende, est-ce qu'il est possible, pour les conseillers que cela intéresse, d'avoir une copie des recours ? C'est public, je pense que ce n'est pas secret. Il serait intéressant pour que nous puissions travailler et examiner ce qui est dit. Je ne parle pas des recours purement techniques sur l'absence d'un pare-neige mais des recours plus fondamentaux. »

Monsieur le Maire : « Les recours ne sont pas publics mais ils sont à votre disposition et je peux vous les proposer dès demain. Vous venez à la direction générale et vous aurez le recours et nos réponses. Aucun problème. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Michel et Monsieur Benoist qui s'abstiennent,

ACCEPTE de demander au cabinet FIDAL de défendre les intérêts de la Ville d'Annemasse dans les instances à venir dans le cadre de toute procédure contentieuse,

ACCEPTE le versement d'acompte au cabinet FIDAL.

13| **Autorisation de démolir un bâtiment - 18, route de Bonneville**

Rapporteur : Monsieur Boucher

La Ville d'Annemasse est propriétaire d'une parcelle située 18 route de Bonneville, cadastrée section A sous le n° 1044, sur laquelle sont édifiées une maison d'habitation ainsi qu'une annexe.

Cette maison doit être démolie afin de permettre l'aménagement du boulevard urbain tel que prévu au Plan Local d'Urbanisme d'Annemasse et dont les objectifs, les caractéristiques physiques et le périmètre de l'opération ont été approuvés par délibération en date du 25 janvier 2007.

Vu les articles L 430-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatif aux permis de démolir,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de démolir la propriété communale 18 route de Bonneville à Annemasse, cadastrée section A sous le n° 1044,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de permis de démolir correspondante.

14| Cession de terrain de voirie au profit de la commune – rue de la Géline

Rapporteur : Monsieur Boucher

La rue de la Géline est une voie privée ouverte à la circulation publique comme le stipule le cahier des charges du lotissement « Cottet-Gojon » créé par arrêté préfectoral le 23 février 1933.

Considérant que l'aménagement et l'entretien de cette voie incombe aujourd'hui à la collectivité et en raison de son ouverture à la voie publique, il a été décidé d'engager son intégration dans le domaine public. Les propriétaires ont donc été saisis afin de céder à la Commune d'Annemasse, l'emprise de la voie au droit de leur propriété.

Il est précisé que la Commune possède déjà des emprises sur cette voie et que certaines sont engagées dans le cadre des dispositions des permis de construire délivrés c'est à dire à titre gratuit.

C'est notamment le cas de Monsieur et Madame NICOLLIN qui ont signé la promesse de cession à titre gratuit ainsi que la division foncière pour leur propriété sise 18 rue de la Géline pour une superficie cédée de 92 m².

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la cession gratuite au profit de la Commune d'Annemasse du terrain de voirie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la transaction.

15| Acquisition de terrain à la copropriété « le Bellevue » - rue de la Menoge

Rapporteur : Monsieur Boucher

L'aménagement de la rue de la Menoge est un projet de voirie dans la programmation des travaux de la Ville d'Annemasse. Un emplacement réservé a été créé à cet effet et il est inscrit sous le n° 98 au Plan Local d'Urbanisme d'Annemasse. Préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement, des régularisations foncières sont à mettre en œuvre. Ainsi ce projet a fait l'objet de nombreuses rencontres avec les propriétaires riverains et notamment la copropriété « Le Bellevue », cadastrée section A sous les n° 2329 .

Des accords ont donc été trouvés entre la copropriété « Le Bellevue » et la Commune d'Annemasse :

x Cession de terrain par la Copropriété au profit de la Commune :

La cession de terrain porte sur une emprise d'environ 718 m², emprise qui sera définie précisément par un géomètre-expert mandaté par la Commune d'Annemasse.

Au titre des dispositions du permis de construire et en application de l'article R 332.15 du Code de l'urbanisme, la copropriété « Le Bellevue » s'engage à céder 358 m² de terrain à titre gratuit. Les m² restants, soit environ 360 m², sont cédés à titre onéreux sur la base de 35 €/m², soit environ 12.600 €.

x Les travaux :

La Ville s'engage à réaliser les travaux d'aménagement suivants :

- aménagement de 5 emplacements de stationnement supplémentaires dans le prolongement des garages existants rue du Vernand
- reprise du grillage séparant la copropriété à la propriété voisine appartenant à M. BOUVARD
- marquage au sol des places de parking numérotées
- marquage accès pompiers à côté de la place n° 1
- deux panneaux « parkings privés »
- plantation de l'espace vert à l'angle de la rue de Bellevue et la rue du Vernand

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes des accords intervenus entre la Copropriété « Le Bellevue » et la Commune d'Annemasse dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Menoge,

ACCEPTE d'acquiescer une emprise de terrain d'une emprise d'environ 718 m² au droit de la parcelle cadastrée section A sous le n° 2329 appartenant à la Copropriété « Le Bellevue » selon les dispositions suivantes : 358 m² de terrain à titre gratuit conformément à l'article R 332.15 du Code de l'urbanisme, et les m² restants, soit environ 360 m², moyennant le prix de 35 €/m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à la conclusion de la vente, ainsi que l'acte notarié correspondant.

Les dépenses en résultant seront imputés sur les crédits ouverts au compte 2112.822 (acquisition de terrains de voirie).

16] ANRU – opération de construction Pré de Moutons - demande de déclaration d'utilité publique pour une acquisition de voirie rue de la Colline

Rapporteur : Monsieur Boucher

Depuis 2004, la Commune d'Annemasse s'est engagée dans un programme de renouvellement urbain de la ZUS du Perrier en partenariat avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. 148 logements seront démolis sur les quartiers du Livron et de Château Rouge et la reconstruction des logements se réalisera sur 4 sites. Parmi ces 4 sites, le programme d'actions prévoit l'édification de 51 logements sur le terrain « Pré aux moutons » afin de reconstituer l'offre locative.

Cette offre locative sera reconstituée sur les terrains dont la Commune est propriétaire. D'une superficie de 17 949 m², les terrains sont situés entre la rue de la Colline et l'avenue Lucie Aubrac, et cadastrés section B sous les n° 1009, 5343, 5346, 5352 et 5355.

Conformément aux orientations d'urbanisme, et notamment à l'orientation d'aménagement n° 17 du PLU, approuvé le 24 janvier 2008, la desserte de ces logements répartis en 5 plots se fera par la rue de la Colline actuellement voie privée de lotissement.

Plus globalement, l'aménagement du secteur consistera à créer un parc urbain paysager. La partie sud sera donc urbanisée par l'opération de logements collectifs organisés le long de la rue de la Colline avec un recul et un traitement paysager. Une liaison visuelle et modes doux sera assurée entre cette rue et le parc au nord, l'objectif étant d'assurer une façade du parc sur la rue de la Colline et une continuité des espaces verts. Ceci exclut en conséquence la création de voirie au travers du parc.

Pour parvenir à la réalisation du programme, il est nécessaire que la ville devienne propriétaire de l'assiette de la rue de la Colline de sorte à l'aménager. Le scénario de desserte du programme par l'avenue Maréchal a été écarté pour des raisons de plan de circulation et de sécurité routière évidentes.

Les grandes lignes du projet ont été présentées lors des réunions du 21 mai 2008 et du 28 octobre 2008 en présence des propriétaires de la rue de la Colline et un plan masse des futures constructions a été élaboré tenant compte de différentes remarques. Les projets de constructions seront appréhendés en fonction de ce schéma d'implantation.

L'incorporation de la voie de lotissement dans le domaine public était inscrite dans le cahier des charges de l'ancien lotissement TERRIER, approuvé le 5 septembre 1950.

Bien que les règles du lotissement n'aient pas été maintenues, l'intention de cession de la voie du lotissement était définie dans l'article 3 du cahier des charges qui stipulait que « *la rue établie sera avec les trottoirs, égouts et canalisations nécessaires dans les conditions voulues afin qu'elle soit de nature à être classée parmi les voies publiques de la Commune d'Annemasse* ».

Concrètement sur place, le corps de rue est quasi constitué par la présence de murets délimitant sans équivoque l'emprise de la rue. M. le Maire note en outre que si le corps de rue est marqué, celle-ci

n'a jamais fait l'objet d'un aménagement définitif.

Suite aux réunions avec les propriétaires, chacun a été contacté personnellement pour demander une cession à titre gratuit moyennant le report de coefficient d'occupation des sols sur le terrain restant conformément aux dispositions de l'article R123-10 du code de l'urbanisme. A ce titre, il est indiqué que la ville a inscrit en emplacement réservé l'assiette de la rue de la Colline. Le PLU a donc classé la rue de la Colline en emplacement réservé sous le n° 44 conformément aux orientations d'aménagement de l'ensemble du quartier.

Sur sept tènements à acquérir, six promesses de vente ont été signées. Il reste à acquérir le tènement de l'assiette de la voie de lotissement à prélever sur la parcelle cadastrée section B sous le n° 5500.

La ville d'Annemasse s'engage à reprendre la rue de la Colline en réalisant les travaux d'aménagement de la rue ainsi que sa connexion avec le chemin du Perrier. A la demande des propriétaires, la Ville s'engage aussi à maintenir le principe d'impasse de la rue de la Colline sauf pour le service de collecte des ordures ménagères et les services de sécurité.

Malgré les discussions et échanges, les propriétaires de la dernière parcelle à acquérir ont émis un avis défavorable à la cession du terrain, cession portant sur une contenance de 365 m².

L'intérêt général de la maîtrise foncière de la rue de la Colline permettant un accès cohérent au projet de l'ANRU et permettant de structurer la voirie d'un quartier, structuration attendue par la grande majorité des propriétaires.

Compte tenu de ces enjeux, il est proposé que cette acquisition fasse l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que d'une enquête parcellaire conjointe.

A cette fin, il sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, pour être soumis aux enquêtes publiques conjointes un dossier comprenant :

Au titre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique :

- x une notice explicative
- x le plan de situation
- x le plan général des travaux
- x les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- x l'appréciation sommaire des dépenses

Au titre de l'enquête parcellaire :

- x un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments
- x un état parcellaire des biens à acquérir

Vu le PLU de la ville d'Annemasse approuvé le 24 janvier 2008,

Vu le protocole de préfiguration de l'ANRU signé le 2 octobre 2008,

Vu le projet de reconstitution d'une partie des logements ANRU sur le site Pré des Moutons, rue de la Colline,

Vu les dossiers élaborés pour cette opération,

Considérant l'intérêt d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'aboutissement du dossier de l'ANRU pour sa partie accès à l'opération Pré des Moutons,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire,

ACCEPTE de solliciter Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie afin de lancer la procédure d'ouverture d'enquêtes conjointes à savoir l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

17| Approbation de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Boucher

La commune d'Annemasse a engagé au mois de mai 2009 une seconde procédure de modification de son P.L.U. consistant en des adaptations réglementaires de la zone UT (ZAC Sud-Ouest) et pour mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la Ville avec le S.CO.T (Schéma de COhérence Territoriale).

Les changements apportés concernent les documents suivants :

- La pièce n°4 qui est le règlement du P.L.U. (Modification de la zone UT et des articles UC2-7 – UD2-8 et UFa2-6)
- L'orientation d'aménagement n°6
- Les justifications des dispositions du P.L.U. & exposé des motifs des changements apportés

Principalement, les corrections réglementaires liées à la zone UT s'avèrent nécessaires pour introduire une souplesse dans le rythme architectural des bâtiments et une meilleure lecture réglementaire, mais aussi pour mieux prendre en compte l'installation de dispositifs liés aux énergies renouvelables. Mais la principale modification apportée par cette procédure de modification reste la mise en compatibilité du P.L.U. avec le S.CO.T. en introduisant un taux obligatoire de 20% de Surface Hors Œuvre Nette pour toutes les opérations de construction d'habitats supérieures ou égales à 5 000 m² de S.H.O.N.

La procédure de modification a été mise en œuvre puisque les corrections réglementaires et graphiques n'ont pas pour effet de porter atteinte à l'économie générale du P.L.U., ni de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou forestière, et ne comporte pas de risques graves de nuisances.

De plus, les modifications présentées dans ce projet de modification ne portent pas atteinte aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à la réglementation, le dossier a été soumis à l'enquête publique pour une durée de 31 jours consécutifs, du 03 juin 2009 au 03 juillet 2009 inclus. Monsieur Philippe LAMBRET a été désigné commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE le 07 AVRIL 2009.

L'enquête publique a fait l'objet de plusieurs publications d'avis, portant à la connaissance du public son ouverture et ses modalités, dans :

- x « Le Dauphiné Libéré » du jeudi 14 mai 2009
- x « Le Messenger » du jeudi 14 mai 2009
- x « Le Dauphiné Libéré » du jeudi 04 juin 2009
- x « Le Messenger » du jeudi 04 juin 2009

Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport, daté du 07 juillet 2009, à la ville d'Annemasse. Il a émis dans ses conclusions un avis favorable sans réserve, ni recommandation, au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R.123-19 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Annemasse, approuvé par délibération du Comité Syndical d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard, lors de sa séance du 28 novembre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2008, portant approbation du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2008, portant approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 05 mai 2009 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Annemasse ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal « Le Dauphiné Libéré » et dans l'hebdomadaire « Le Messenger ».

Le dossier de modification approuvé sera mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

18| ZAC Sud-Ouest - demande d'aide financière pour la mise en œuvre de réseaux énergétiques

Rapporteur : Monsieur Minchella

Dans le cadre du développement de l'agglomération et de la Ville d'Annemasse, un projet de pôle d'échanges multimodal devrait conduire à la reconfiguration d'une zone importante autour de la gare d'Annemasse : la ZAC Étoile Sud-Ouest est la première étape et la vitrine de ce projet. Dès le démarrage des études préalables, un engagement fort en faveur de la qualité environnementale a été pris par le conseil municipal pour le montage des dossiers. Ainsi, la Ville s'est interrogée sur l'opportunité de créer un réseau de chaleur et un réseau de froid à l'échelle du quartier de la ZAC Étoile Sud-Ouest, en s'appuyant sur une chaufferie bi-énergie bois/gaz pour la production de chaleur.

Pourquoi créer des réseaux énergétiques sur la ZAC Etoile Sud-Ouest ?

Pour le projet d'aménagement de la ZAC Étoile Sud-Ouest, l'engagement en faveur de la qualité environnementale s'est notamment concrétisé par :

- x une démarche de maîtrise de l'énergie sur les futures constructions, avec des exigences en termes de consommations en chaud et froid ;
- x des études sur les modes d'approvisionnement énergétiques, qui ont conclu à la faisabilité d'un réseau de chaleur (bois) et d'un réseau de froid (rafraîchissement par pompage) – AEU et étude du bureau INDDIGO basée sur les données connues en décembre 2008.

Ces deux démarches complémentaires marquent la volonté de privilégier les objectifs suivants :

- x maîtriser les charges énergétiques des habitants et occupants,
- x réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- x exploiter les ressources locales.

La Ville a en charge, en tant que maître d'ouvrage, l'organisation de l'aménagement de la ZAC Étoile Sud-Ouest en partenariat avec l'aménageur et différents bailleurs et promoteurs.

Le projet technique

Les travaux à réaliser pour mettre en œuvre le projet comprennent les éléments suivants :

Chaufferie bi-énergie + réseau de chaleur

- x une chaufferie centralisée contenant une chaudière bois équipée d'un traitement des fumées de type électrofiltre et une chaudière gaz d'appoint-secours permettant d'assurer le complément les jours de grand froid ;
- x un silo attenant à la chaufferie, dans lequel la livraison du combustible se fera par voie gravitaire et l'extraction / convoyage par vis sans fin ou convoyeur à bandes ;
- x un réseau de chaleur enterré, pré-isolé permettant d'alimenter les bâtiments ;
- x des sous-stations à créer dans chaque bâtiment raccordé au réseau (échangeur + comptage + régulation).

Le montant estimatif de l'investissement est de 985.000 €HT.

Pompage sur la nappe et réseau de froid

- x un forage de production et un forage de réinjection ;
- x un réseau de froid enterré, pré-isolé permettant d'alimenter les bâtiments tertiaires ;
- x des sous-stations à créer dans chaque bâtiment raccordé au réseau (échangeur + comptage + régulation).

Le montant estimatif de l'investissement est de 230.000 € HT.

Monsieur Vigny : « Une question technique, les 985.000 €, est-ce uniquement le site central ? Les sous-stations appartiennent à chaque édifice ? »

Monsieur De Smedt : « Concerne la chaufferie, le réseau de chaleur et la partie de sous-station propre, c'est-à-dire les primaires en font partie, mais pas les secondaires bien sûr. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de déposer des dossiers de demande d'aides financières au titre des travaux décrits ci-dessus (chauffage et rafraîchissement), auprès des organismes suivants :

- x ADEME : demande d'aide financière pour la création de réseaux énergétiques, d'une chaufferie bi-énergie bois-gaz, d'un système de rafraîchissement par pompage sur la nappe ;
- x Conseil général de la Haute-Savoie : demande d'aide au financement de la chaudière bois ;
- x Conseil régional Rhône-Alpes : présentation d'un dossier dans le cadre de l'appel à projets régional bois-énergie 2010 pour des projets de chauffage collectif.

Économie

19| Approbation d'une convention de coopération entre la Ville d'Annemasse et le Pôle Emploi – Manifestation « 1 Semaine pour 1 Emploi 2009 » du 19 au 23 octobre 2009

Rapporteur : Madame Thiry

La manifestation « 1 Semaine pour 1 Emploi » est organisée par le Pôle Emploi du 19 au 23 octobre 2009 dans le but d'accélérer le placement des demandeurs d'emploi, de promouvoir la diversité au sein des entreprises, la création et reprise d'entreprise et de faciliter les recrutements des employeurs en multipliant les contacts.

Dans ce cadre, le Pôle Emploi organise un Forum de l'Emploi au Complexe Martin Luther King à Annemasse le mardi 20 octobre afin que les personnes en recherche d'emploi sur le territoire puissent rencontrer les entreprises.

Afin de définir les engagements du Pôle Emploi et les modalités de participation de la Ville à la réalisation de cette manifestation, une convention de coopération a été transmise par le Pôle Emploi aux services municipaux. Selon les termes de cette convention, la Ville s'engage :

- x à mettre à disposition gratuitement la grande salle du Complexe Martin Luther King, ainsi que le matériel nécessaire à l'installation de stands (tables, chaises, grilles de séparation, panneaux d'affichage). Le montant total de la participation de la Ville est estimé à 300 €.
- x à respecter les valeurs et principes d'action liés au Service Public, et notamment ceux d'égalité, de gratuité, de neutralité et de continuité.
- x à informer le Pôle Emploi avant de communiquer à l'externe au sujet des actions objet de la convention.

A l'issue de la manifestation, un bilan opérationnel et financier de l'ensemble de l'opération sera transmis à Monsieur le Maire, comprenant notamment des informations sur l'audience des différentes animations et la satisfaction des participants.

Cette convention est signée pour une période 5 jours, du 19 au 23 octobre 2009.

Madame Fradet : « Juste une petite rectification par rapport à ce que dit Madame Thiry, effectivement la semaine de l'emploi est un événement régional donc à l'initiative de Pôle Emploi. La manifestation ne dure pas 5 jours, elle a lieu le 22 octobre à MLK, elle ne dure qu'une journée à Annemasse. »

Monsieur le Maire : « Oui mais le Pôle Emploi nous demande pour des raisons qui sont les siennes, 5 jours d'utilisation. »

Madame Fradet : « D'accord. A l'occasion du dernier comité de pilotage auquel j'ai assisté, aujourd'hui 34 entreprises ont validé leur participation. C'est un chiffre très important, très intéressant compte-tenu du contexte économique. Toutes ces entreprises qui ont été contactées ont des offres d'emploi à proposer. Je pense qu'il y aura du monde à ce salon. Je trouve aussi tout-à-fait louable que la Ville d'Annemasse mette à disposition la salle MLK pour un budget de 300 €. »

Monsieur le Maire : « Non, gratuitement. »

Madame Fradet : « Je me fais un peu le porte-parole de mes collègues de Pôle Emploi parce-que malheureusement elles disposent d'un tout petit budget concernant les frais de réception, les frais de communication, de 1.000 €. La Ville d'Annemasse n'y peut rien, Pôle Emploi c'est l'État bien évidemment, mais je pense que dans le cadre de la Politique de la Ville ou ANRU, je pense qu'il y a un petit chapitre où l'on pourrait peut être consacrer un petit budget par rapport à cela. »

Monsieur le Maire : « Excusez-moi je pense que ce n'est pas le lieu pour discuter de cela. J'attends une demande de Pôle Emploi. Pour l'instant, ici, vous ne vous exprimez pas officiellement au nom de Pôle Emploi donc le jour où j'aurai une demande de Pôle Emploi j'essayerai d'y répondre. Je pense que d'ailleurs si Pôle Emploi fait une demande, elle la fera à l'agglomération parce-que c'est un problème d'agglomération et que l'économie relève d'une compétence agglomération. J'ajoute pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, les 300 € nous ne les demandons pas, c'est ce que la mise à disposition coûte à la ville, donc c'est gratuit pour le Pôle Emploi. Je tiens à le préciser parce-qu'il y avait une ambiguïté dans votre remarque. »

Madame Thiry : « Quant à la durée, je n'ai pas de précision, n'ayant pas participé à la réunion de préparation. Effectivement d'habitude le forum ne dure qu'une journée mais je pense qu'ils ont prévu des activités particulières cette année puisque ça s'appelle « 1 semaine pour l'emploi ». »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de coopération entre la Ville et le Pôle Emploi,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires Scolaires et Sportives

20| Désignation des représentants de la Ville au conseil d'école de Saint-Exupéry

Rapporteur : Madame Fil

Il convient de désigner un représentant du Conseil municipal au Conseil d'école de l'école élémentaire Saint-Exupéry. Il est proposé que Madame FIL siège en tant que déléguée titulaire au conseil d'école, Monsieur BOUCHER étant son suppléant.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de désigner Madame FIL, déléguée titulaire au conseil d'école de Saint-Exupéry et Monsieur Boucher suppléant.

21| Versements de subventions :

Rapporteur : Monsieur Couty

- x **Versement de la subvention « Grand prix de la Ville d'Annemasse 2009 » au « Tennis club du Salève » et à « Annemasse Ski compétition »**

- Tennis Club du Salève

Par délibération du 30 mai 1996, le Conseil Municipal a approuvé les critères fixés pour l'obtention du label « Grand Prix de la Ville d'Annemasse ».

La commission mixte composée par la Ville et l'Office Municipal des Sports a eu lieu le 30 juin 2009. Après examen du dossier de demande présenté par le Tennis Club du Salève pour l'organisation de son tournoi d'été du 13 au 30 août 2009,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser une subvention de 2.100 € au Tennis Club du Salève.

La dépense en résultant est prévue au BP 2009, compte 6574/40-1.

- Annemasse Ski Compétition

Par délibération du 30 mai 1996, le Conseil Municipal a approuvé les critères fixés pour l'obtention du label « Grand Prix de la Ville d'Annemasse ».

La commission mixte composée par la Ville et l'Office Municipal des Sports a eu lieu le 30 juin 2009. Après examen du dossier de demande présenté par Annemasse Ski Compétition, pour l'organisation du « Grand Prix de Ski » le 14 mars 2009.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser une subvention de 2.141 € à Annemasse Ski Compétition.

Les dépenses en résultant sont prévues au BP 2009 - Imputation compte 6574/40-1.

x Versement d'une subvention exceptionnelle au Basket club d'Annemasse relative à l'inauguration du gymnase du Beulet

L'inauguration du gymnase du Beulet, s'est déroulée les 9 et 10 mai 2009. Le Basket Club d'Annemasse a dû pourvoir à des frais supplémentaires pour l'organisation des matchs lors de ces journées.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle, d'un montant de 351 € au Basket Club d'Annemasse, afin de compenser les frais engagés.

La dépense en résultant est prévue au BP 2009 – Imputation 6574/40-1.

x Versement d'une subvention exceptionnelle au club sportif des sourds d'Annemasse pour la célébration de son 50ème anniversaire

Le club sportif des sourds d'Annemasse célèbre son 50^{ème} anniversaire.

A l'occasion de cet événement, des manifestations auront lieu les 18, 19 et 20 septembre 2009. Afin

de soutenir cette association dans l'organisation de cet anniversaire,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € au club sportif des sourds d'Annemasse.

La dépense en résultant est prévue au BP 2009 – Imputation 6574-40/1.

22| Convention entre la Ville et Annemasse Agglo pour l'organisation d'ateliers d'arts plastiques assurés par l'EBAG pour l'année 2009-2010

Rapporteur : Madame Fil

Depuis 1999, l'Ecole des Beaux Arts du Genevois (E.B.A.G.) intervient dans le cadre du Plan Communal pour la Jeunesse de la commune d'Annemasse en organisant des ateliers périscolaires de pratique d'arts plastiques dans plusieurs écoles de la Ville.

Il convient de signer une convention entre la Communauté Annemasse – Les Voirons Agglomération et la Commune d'Annemasse pour l'année scolaire 2009/2010 afin de déterminer les modalités de l'intervention de l'E.B.A.G. dans les dits ateliers de la Commune ainsi que le mode de calcul de la prestation.

Le montant de la prestation est estimé à 15.567,75 €.

Le budget correspondant a été prévu au BP 2009, compte 65735/312.

Monsieur le Maire : « C'est la convention qui nous permet d'effectuer les prestations pour nos enfants dans le cadre du périscolaire. »

Madame Fil : « Je rappelle juste que ces ateliers, comme les ateliers de musique et sportifs, sont gratuits pour les familles d'Annemasse. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE les termes de la convention entre la Ville et Annemasse Agglo pour l'organisation d'ateliers d'arts plastiques assurés par l'EBAG pour l'année 2009-2010,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

23| Renouvellement du Contrat Éducatif Local - adoption du plan de financement 2009-2010

Rapporteur : Madame Fil

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports propose à la Ville d'Annemasse de renouveler la demande de financement au titre du CEL pour l'année scolaire 2009/2010.

Le plan de financement des actions inscrites au Contrat Éducatif Local pour l'année scolaire 2009/2010 est le suivant. Il est identique à celui des années précédentes, à savoir :

PARTENAIRES	ACTIONS	BUDGET GLOBAL	PARTICIPATION DE LA DDJS
MJC Centre	Accompagnement de projets de jeunes.	3.600,00 €	1.500,00 €
École des Beaux-Arts	Ateliers artistiques.	15.567,75 €	2.400,00 €
TOTAL		19.167,75 €	3.900,00 €

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le plan de financement du Contrat Éducatif Local, dont la subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est d'un montant de 3.900,00 € pour l'année 2009/2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Éducatif Local pour l'année scolaire 2009-2010.

POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE

Affaires Culturelles

24| **Renouvellement des conventions entre la Ville et les associations suivantes :**

- x FBI Prod.
- x OVVA

Rapporteur : Monsieur Benattia

Par délibération du 29 avril 2009, le Conseil Municipal a voté le versement des subventions de fonctionnement aux associations culturelles, dont FBI Prod. et l'Orchestre à Vent de la Ville d'Annemasse.

Les conventions de partenariat entre la ville et ces associations étant arrivées à terme, il est nécessaire de les réactualiser.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de valider les projets de convention de partenariat entre la Ville d'Annemasse et les associations FBI Prod. et O.V.V.A.

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

ACTIONS TRANSVERSALES

Politique de la Ville

25| Convention de renouvellement urbain pour la ZUS du Perrier

Rapporteur : Monsieur Minchella

Monsieur le Maire : « Nous n'allons pas refaire une présentation complète de l'ANRU. C'est simplement qu'on ajuste, on n'a rien changé fondamentalement, mais il était important que nous ayons une validation aujourd'hui du texte de la convention. C'est la dernière mouture. Je vous rappelle quand même que le coût global du projet est de 50.000.000 € et qu'il y a 47.000.000 € subventionnable. Voilà un projet très important. L'ANRU apporte 11.000.000 €, les bailleurs sociaux apportent en investissement plus de 18.000.000 €, la Ville elle-même va amener 8.900.000 €, le Conseil Régional apporte 6.000.000 €, Annemasse Agglo 1.600.000 €, le Conseil Général 1.000.000 €. Il y a un dernier élément qui vient de nous arriver, c'est le CILSE (organisme collecteur du 1%) qui a décidé d'être acteur en accordant les prêts spécifiques aux bailleurs. C'est un élément important pour les bailleurs, Halpades et Haute-Savoie Habitat. Je vous propose de valider cette convention et de vous informer que la signature officielle de la convention avec tous les signataires aura lieu le 16 octobre à 10 heures. Vous recevrez une invitation, avec la participation de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, le Directeur de l'ANRU, etc. Une manifestation extrêmement importante qui aura lieu à l'auditorium du Perrier. Nous serons sur place. Nous irons ensemble déposer la première pierre pour le bâtiment du Pralère. J'aimerais que vous manifestiez votre accord en levant le doigt. Je vous remercie de cette unanimité. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de financement du projet de renouvellement urbain de la Zone Urbaine Sensible du Perrier.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance,